

6128752

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 23/04/2021
Retour Préfecture : 23/04/2021



CONSEIL MUNICIPAL D'AMIENS

Séance du 11 mars 2021

PROCÈS-VERBAL

SOMMAIRE DES INTERVENTIONS

Séance du 11 mars 2021

1 - Délégations de vote.....	5
2 - Désignation des secrétaires de séance.....	5
3 - Communications du maire.	5
3.1 - Point sur la carte scolaire.....	7
3.2 - Vœu pour la défense de l'école publique à Amiens.	8
3.3 - Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Hauts-de-France consacré à l'entretien et à l'exploitation du réseau routier non concédé par la communauté d'agglomération Amiens Métropole pour les exercices 2014 et suivants.....	10
4 - Procès-verbal de la séance du 28 janvier 2021. Approbation.	11
5 - Décisions du Maire. Compte-rendu.	11
6 - Statuts d'Amiens Métropole. Avis de la commune sur les modifications proposées.	11
7 - Action d'animation et de promotion. Association Défi Jules Verne. Subvention. Année 2021.....	11
8 - Action d'animation et de promotion. Association Car'Entraid. Subvention. Année 2021.....	12
9 - Association Prévention Routière. Subvention. Année 2021. Convention.	12
10 - Chemin du réservoir. Acquisition d'une parcelle.	14
11 - Petit Chemin de Saint-Fuscien. Acquisition de deux parcelles.	17
12 - Parcelle cadastrée section KP n°489 située à l'angle des rues Saint-Léger et de l'Abreuvoir. Cession.....	18
13 - Immeuble sis 148, rue Saint-Acheul. Démolition.....	18
14 - Mail Albert 1^{er}. Sécurisation de la traversée piétonne. Fonds de concours. Convention.....	18
15 - Espace citoyeneté. Subventions aux associations. 1^{ère} répartition. Année 2021.	22
16 - Conseil Local de Santé Mentale. Convention de mise à disposition d'une coordinatrice. Avenant n° 1.	24
17 - Actions de prévention santé. Subventions. Année 2021. 1^{ère} répartition.....	25
18 - Association Amiens Cœur de Ville. Création d'une Market Place numérique. Subvention. Convention.	25
19 - Étouvie. Maison des Projets. Mise à disposition d'un local. Conventions.....	26
20 - AMSOM Habitat. ZAC Intercampus. Acquisition en VEFA (Vente en l'État Futur d'Achèvement) de 16 logements (11 PLUS et 5 PLAI) auprès de la société Édouard Denis sur le lot 1L1. Participation financière. Convention.....	27
21 - CLESENCE. Acquisition de 27 logements locatifs sociaux en PLAI adaptés rue Moïse Delouard. Participation financière. Convention.	28
22 - SIP. Réhabilitation de 86 logements collectifs Place d'Auvergne et Rue de Poitou. Participation financière. Convention.	29

23 - SIP. ZAC Renancourt. Acquisition de 24 logements situés lot D7 bis. Emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Garantie de la Ville d'Amiens. Convention.....	31
24 - Implantation de deux Micro-Folies sur le territoire de la ville d'Amiens.	32
25 - Réservation de berceaux à destination des enfants d'agents du Ministère de l'Économie et du Ministère de l'Action et des Comptes publics dans les structures de la petite enfance gérées par la Ville. Convention 2020-2023. Renouvellement.	33
26 - Crèche associative Un an pour devenir grand. Achat et aménagement d'un local. Subvention d'investissement. Convention.	33
27 - Enfance et Jeunesse. Subventions. Année 2021. Conventions.....	33
28 - Projets des écoles publiques. Subventions. Année scolaire 2020-2021. Conventions.....	34
29 - Caisse des écoles. Mise en œuvre du dispositif Réussite Éducative. Subvention. Année 2021. Convention.....	35
30 - Mission Amiens For Youth. Subventions. Année 2021. Conventions.	35
31 - PROJET EUROPEEN INTERREG 2 MERS. SPEED YOU UP. FORMATION A L'ENTREPRENEURIAT DES LYCEENS EN RISQUE DE DECROCHAGE ET DES JEUNES NEET. CONTRAT DE PARTENARIAT.	38
32 - COMITES DE QUARTIER. MISE A DISPOSITION DE TABLETTES. CONVENTION-TYPE.....	41
33 - COMITES DE QUARTIER. SUBVENTIONS. ANNEE 2021.	41
34 - MISE EN ŒUVRE DE LA PREMIERE EDITION DU BUDGET PARTICIPATIF. EDITION 2021.....	41
35 - 2, RUE DES TANNEURS. SALLE DE L'ETOILE. BAIL PRECAIRE AU PROFIT DES RESTAURANTS DU CŒUR.....	56
36 - VŒUX / QUESTIONS ORALES.....	57
36.1 - VŒU : LIAISON FERROVIAIRE ROISSY PICARDIE.....	57
36.2 - VŒU : EDF ET PROJET HERCULE.....	58
36.3 - QUESTION ORALE SUR LA CONSTRUCTION DE NOUVEAUX LOGEMENTS DANS LE QUARTIER DE LA FOSSE AU LAIT.	60
36.4 - QUESTION ORALE SUR LE DISPOSITIF DE SIGNALEMENT DES ACTIONS DE VIOLENCE, DE DISCRIMINATION, DE HARCELEMENT ET D'AGISSEMENTS SEXISTES.	62

La séance est ouverte à 18 H 08.

MME FOURE : Mes chers collègues, je vais vous demander de prendre place, s'il vous plaît. Est-ce que nous avons le quorum, Madame CABURET ? Merci. Alors, je déclare la séance ouverte.

Mes chers collègues, avant de débiter nos travaux, je souhaiterais avoir une pensée, en cette journée commémorative, pour toutes les victimes du terrorisme en France, en Europe et à travers le monde, qu'elles soient civiles ou militaires. Les victimes du terrorisme sont au cœur de notre fraternité nationale et de notre mémoire.

Le 19 septembre 2018, le Président de la République s'était engagé à ce que soit organisée une journée nationale d'hommage en leur mémoire le 11 mars. La date du 11 mars fait référence à l'attentat commis à la gare d'Atocha à Madrid en 2004. Cette journée d'hommage est profondément européenne et internationale. Unis dans l'épreuve, unis dans la mémoire.

Ce soir, l'Hôtel de Ville sera illuminé des couleurs de notre drapeau national afin de ne pas oublier toutes ces victimes fauchées trop tôt par une violence aveugle.

À ce titre, j'ai une pensée particulière pour l'Amiénois Thomas AYAD, professionnel de la musique qui travaillait avec des artistes internationaux au sein d'une grande entreprise culturelle. En accord avec son père, je proposerai prochainement au conseil municipal qu'une salle de spectacles de notre ville porte son nom. Souvenons-nous de Thomas AYAD et des victimes du terrorisme. Pensons à leur famille, à toutes celles et ceux qui ont été blessés dans leur chair ainsi qu'aux héros qui sont intervenus au péril de leur vie. N'oublions jamais.

Je vous invite à présent à observer une minute de silence.

(Une minute de silence est observée.)

MME FOURE : Alors, avant de démarrer à proprement parler nos travaux, j'ai quelques informations à vous donner.

Tout d'abord, pour celles et ceux d'entre vous qui le souhaitent, des bouteilles d'eau sont à votre disposition auprès de Monsieur LOMBARD, placé côté salle Lucie Aubrac, sur ma droite, donc sur votre gauche. Par ailleurs, il vous remettra à chacun une enveloppe contenant deux masques. Ce sont des masques, que je vais qualifier d'officiels, que je vous invite à porter quand vous êtes en représentation de la ville, de manière à ce qu'on vous repère comme étant des élus municipaux, si vous le souhaitez. Donc, je voulais le préciser.

Je voudrais aussi vous présenter le nouveau DGA qui vient compléter l'équipe et finaliser cette équipe de DGA, donc Arnaud RIQUIER, qui nous a rejoints le 1^{er} mars, donc il y a une semaine. Arnaud RIQUIER a en charge donc l'attractivité économique, je crois que c'est bien cela. L'attractivité du territoire. Donc, on est heureux de l'accueillir pour la première fois au conseil municipal dans cette fonction parce que ceux qui connaissent, enfin qui sont élus depuis un certain temps, savent qu'Arnaud RIQUIER a déjà été membre de notre collectivité, il y a quelques années, où il avait en charge le développement économique. Puis, il est parti au conseil régional et il nous revient après ce passage à la région. Donc, bienvenue à lui et nul doute que tous les élus travailleront bien avec lui évidemment.

Je vous rappelle également que, à trois jours de la Journée internationale du droit des femmes, nous avons souhaité qu'il y ait une exposition qui marque cette date. Donc, une exposition que

vous avez pu visiter avant notre séance et que vous pourrez peut-être voir après, si vous n'avez pas eu le temps de la voir immédiatement avant.

1 - DELEGATIONS DE VOTE.

MME FOURE : Alors, j'ai reçu les délégations de vote de :

Mme Hélène DELATTRE	donne pouvoir à	Mme Zoé DESBUREAUX
Mme Julia BELLINA	donne pouvoir à	M. Renaud DESCHAMPS
Mme Marie-Laure DERIVERY	excusée	
M. François DÉCAVÉ	donne pouvoir à	Mme Émilie THÉROUIN

MME FOURE : Y a-t-il d'autres pouvoirs qui circulent ? Non. Il n'y en a pas.

DONT ACTE

2 - DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE.

MME FOURE : J'ai vu Thomas LHERMITTE. Claudine GALLIOT est-elle là ? Elle est là également. Vous êtes d'accord tous les deux, comme d'habitude. Eh bien, merci d'être secrétaire et secrétaire adjoint.

ADOpte A L'UNANIMITE

MME FOURE : Nous passons ensuite aux communications du maire. Peut-être avant de passer à ces différents points, vous remercier d'être venus dans cette salle qui est équipée d'une manière assez particulière et vous n'êtes pas dotés d'ordinateur, comme vous avez l'habitude de le faire sur place. Nous allons néanmoins dérouler ce conseil municipal de la manière la plus fluide possible et c'est la raison pour laquelle aussi vous êtes un rang sur deux pour permettre à ceux qui ont les micros de vous les passer en toute sécurité. Donc, merci d'avoir accepté ce changement pour respecter le plus possible les règles sanitaires qu'on nous demande évidemment de respecter et cela me semble d'autant plus important qu'il faut que nous soyons exemplaires et que nous montrions comment chacun doit se comporter.

3 - COMMUNICATIONS DU MAIRE.

MME FOURE : Alors, dans les communications du maire, je vous informe tout d'abord que notre prochaine séance est prévue le jeudi 22 avril à 18h00. Vous aurez bien entendu plus d'informations sur le lieu de cette instance en fonction des évolutions de la crise sanitaire. Nous verrons donc le moment venu.

Pour votre parfaite information, je vous précise que j'ai reçu une proposition d'amendement au règlement du budget participatif de la part du groupe des élus Amiens c'est l'tien, que nous évoquerons au point 34 de l'ordre du jour. Ce document vous a d'ailleurs été transmis par messagerie électronique hier.

Je vous précise à ce stade que nous nous sommes mis d'accord sur la rédaction finale de certains de ces amendements et vous verrez tout à l'heure que deux restent soumis à la discussion ; mais nous y reviendrons dans le détail le moment venu.

Je vous informe également que j'ai reçu trois vœux et deux questions orales qui seront, comme d'habitude, traités en fin de séance.

Par contre, comme nous allons faire un point sur la carte scolaire, je vous propose d'évoquer immédiatement après le vœu pour la défense de l'école publique à Amiens proposé par les groupes Amiens c'est l'tien, Communistes, républicaines et citoyennes et social éco citoyen.

Je vous précise aussi qu'il vous a été envoyé un vœu à propos du barreau TGV Picardie-Roissy. Ce vœu vous a été envoyé tardivement et je souhaite, si vous en êtes d'accord, qu'on mette aux voix l'urgence de voter ce vœu.

En effet, il est utile que je puisse écrire, dans le cadre de l'enquête qui se déroule actuellement et jusqu'au 4 ou 6 avril (6 avril), il est utile que je puisse mentionner notre accord, que je pense unanime, sur ce projet, sur ce dossier extrêmement important. Et donc, il m'a semblé du coup utile de vous le proposer en urgence.

Donc, si vous voulez bien, je vais faire voter l'urgence de ce vœu, sauf s'il y a des éléments particuliers à préciser, mais il me semble que je viens d'expliquer la raison. Donc, si personne ne demande la parole. Pardon. Madame THÉROUIN. Est-ce qu'on peut amener un micro à Madame THÉROUIN ?

MME THEROUIN : Bien sûr, Madame la Maire, nous acceptons de procéder au vote pour ce vœu, mais nous aurions apprécié de le recevoir lundi en respectant le règlement intérieur, étant donné que nous connaissions les dates de l'enquête publique et que vous êtes déjà intervenue dans la presse pour ce faire et également il y a eu des insertions presse, donc on a payé de la publicité dans notre presse quotidienne régionale préférée. Donc, nous étions tous informés des dates. Donc, pour les prochaines fois, on espère qu'on pourra respecter pour avoir... Bon, l'effet de surprise, nous l'attendions pour le conseil d'agglo, à vrai dire, mais en tout cas pour le conseil municipal, comme on s'est fixé des règles en rénovant, en retoilettant, pardonnez-moi, le règlement intérieur du conseil municipal, respectons tous les mêmes règles.

MME FOURE : Alors, en fait, je vais tout vous dire. J'avais prévu, lorsqu'a été lancée l'enquête publique, de faire voter un vœu au conseil municipal et cela me semblait important qu'on le vote et au conseil municipal et au conseil d'agglo, puisque les deux collectivités sont intéressées bien sûr par cette infrastructure. Et je dois vous dire tout simplement que cela m'est sorti de la tête. C'est inimaginable, mais c'est comme cela. Cela peut arriver. Et il se trouve que c'est Madame DESBUREAUX qui me l'a signalé. Donc, après notre réunion de groupe, de présidents de groupe, dans l'après-midi qui a suivi, elle m'a envoyé un mail en me disant : « J'ai oublié d'aborder le sujet de l'enquête publique. Est-ce qu'il n'était pas prévu d'avoir un vœu sur le sujet ? » Et donc je remercie Madame DESBUREAUX de me l'avoir rappelé effectivement et c'est ça qui fait que nous avons été amenés à préparer et présenter ce vœu un peu en dernière minute, j'en conviens, et je reconnais mon entière responsabilité sur le sujet. Mais voilà c'est... En ce moment, on est tellement obnubilés par la crise sanitaire que j'avais perdu de vue que cette enquête publique se déroulait, là, ces jours-ci.

Donc, est-ce que je peux mettre aux voix la question de l'urgence de ce vœu ?

ADOpte A L'UNANIMITE

MME FOURE : Donc, nous examinerons ce vœu à la fin de notre conseil.

3.1 - POINT SUR LA CARTE SCOLAIRE.

MME FOURE : Donc, je vous ai précisé que je souhaitais que nous puissions faire un point aujourd'hui sur la carte scolaire, donc je vais passer la parole à Hélène BOUCHEZ pour qu'elle nous présente ce point.

Je remercie les adjoints de ne pas être tous autour de... comme il est d'usage, mais faute de place, donc il n'y a que les premier et deuxième adjoints qui ont pu prendre place sur l'estrade et les autres adjoints sont donc dans les deux premiers rangs.

Donc, est-ce qu'on peut donner un micro à Madame BOUCHEZ ?

MME BOUCHEZ : Merci, Madame le Maire.

Donc, cette modification de la carte scolaire du premier degré 2021/2022 suite au Conseil départemental de l'éducation nationale du 18 février 2021.

Donc, la ville d'Amiens compte 78 écoles maternelles, élémentaires et primaires réparties sur 34 périmètres scolaires. Plus précisément, 14 en REP+, 7 en REP, 13 hors REP.

Pour la rentrée de septembre 2021, le nombre d'écoles publiques amiénoises du premier degré passera à 77 suite à la fusion de la maternelle et de l'élémentaire Beauvillé.

La carte scolaire prend en compte les dernières mesures gouvernementales, c'est-à-dire dédoublement des CP, CE1 en REP et REP+ et dédoublement des grandes sections en REP+, ainsi que les éléments démographiques. Le nombre de classes à effectif réduit passera de 111 en 2020 à 145 en 2021.

Donc, quatre ouvertures de classes au vu des effectifs prévisionnels qui sont :

- L'école primaire Léon Lamotte, sur le secteur Est qui est en REP+, donc un passage de 12 à 13 classes,
- L'élémentaire Châteaudun secteur Sud hors REP, passage de 7 à 8 classes,
- Élémentaire Saint-Roch A secteur centre en REP, passage de 4 à 5 classes,
- Et l'élémentaire Julia et René Lamps secteur Est REP+, passage de 7 à 8 classes.

Sept ouvertures de classes liées aux effectifs réduits en grande section maternelle en REP+. Sont concernées donc sur le secteur Est :

- La maternelle Condorcet, passage de 4 à 5 classes,
- La maternelle Jacques Prévert, passage de 4 à 5 classes.

Et le secteur Nord :

- Maternelle Michel Ange, passage de 5 à 6 classes,
- Maternelle Léo Lagrange, passage de 4 à 5 classes,

- Maternelle Voltaire, passage de 4 à 5 classes,
- La maternelle Schweitzer, passage de 5 à 6 classes,
- Et la maternelle Saint-Pierre, passage de 5 à 6 classes.

Une fermeture de classe élémentaire, l'élémentaire Albert Roze secteur Est hors REP (passage de 10 à 9 classes).

Donc là, on vous a remis la situation des 34 périmètres, dont 14 en rouge en REP+, 7 en bleu en REP et 13 hors REP. Donc, on peut constater qu'on a énormément d'écoles, que ce soit en REP+ et en REP, ce qui justifie de toute façon les ouvertures de classes en grande section de maternelle dans ces zones.

Concernant la modification de la carte scolaire, donc les 7 ouvertures en maternelle en REP+ grande section à effectif réduit, en bleu, 4 ouvertures (une hors REP, une REP, deux REP+), en vert, une fermeture élémentaire hors REP. Et puis vous est précisée la fusion de la maternelle élémentaire Beauvillé.

Voilà. C'est bon.

MME FOURE : Très bien. Merci pour ce point.

Donc, je crois qu'on avait, il y a quelque temps, fait le pourcentage du nombre d'enfants qui sont scolarisés en REP ou REP+ sur Amiens. Il me semble qu'on était à 60 % d'enfants scolarisé, donc on doit être de cet ordre-là encore aujourd'hui.

Donc, ce point étant fait, le débat est ouvert et j'en profite peut-être pour donner la parole tout de suite à ceux qui ont élaboré le vœu dit pour la défense de l'école publique, comme ça, on aura l'ensemble des éléments, avant de discuter effectivement sur le fond du sujet. Donc, dans le groupe, c'est... Allez-y, Monsieur.

3.2 - VŒU POUR LA DEFENSE DE L'ÉCOLE PUBLIQUE A AMIENS.

M. VOULMINOT : Bonsoir à tous et à toutes.

La carte scolaire pour la rentrée 2021 a été définie le 18 février 2021 lors du Conseil départemental de l'Éducation nationale. Si nous nous réjouissons de l'abandon de la fermeture d'une classe à l'école Jules Barni, cette carte valide 4 fermetures de classes à Amiens.

C'est notamment le cas pour l'école Albert Roze. Les parents d'élèves ont récemment lancé une pétition pour s'y opposer. Cette fermeture entraînera une augmentation du nombre moyen d'élèves par classe, qui passera alors de 27 à 28 élèves. Cette situation est d'autant plus inacceptable en pleine crise sanitaire.

Les élèves ont connu une année scolaire 2019-2020 très perturbée, provoquant des retards à rattraper. La hausse des effectifs ne permettra pas aux enseignants et aux enseignantes de répondre au besoin d'attention accrue de certains élèves. Cela risque de nuire à la qualité de l'apprentissage et de renforcer les inégalités amplifiées par le premier confinement.

Les protocoles sanitaires, notamment la distanciation physique, seront d'autant plus difficiles à mettre en œuvre que le nombre d'élèves par classe sera important.

Pour le second degré, les cinq collèges amiénois situés en zone d'éducation prioritaire (REP et REP+) vont perdre un total de 102,5 heures d'enseignement, alors qu'ils compteront 12 élèves en plus. Le collège Édouard Lucas verra sa dotation globale horaire diminuer de 12,5 heures, alors qu'il prévoit d'accueillir 39 élèves supplémentaires.

Diminuer les moyens dans ces collèges revient à diminuer les moyens pour les élèves qui ont le plus besoin de présence et d'encadrement. La politique d'éducation prioritaire vise à « réduire les écarts de réussite entre les élèves scolarisés en éducation prioritaire et ceux qui ne le sont pas. »

C'est pourquoi le Conseil Municipal d'Amiens demande au Directeur académique de revenir sur la fermeture de classe de l'école Albert Roze et de reconsidérer la dotation globale horaire des collèges amiénois en zone d'éducation prioritaire au regard de l'augmentation des effectifs.

Merci.

MME FOURE : Merci. Madame BOUCHEZ va répondre. Pendant que le micro vient à elle, j'en profite pour vous signaler, pour le cas où vous ne le sauriez pas, que vous avez des tablettes qui vous permettent de... sur le côté, qui vous permettent d'installer un ordinateur ou des feuilles. C'est dans la... Oui, sur le côté, enfin je ne sais pas le dire autrement. Sur votre droite a priori. Voilà. Madame BOUCHEZ.

MME BOUCHEZ : Alors, la carte scolaire pour la rentrée scolaire 2021 valide une seule fermeture, effectivement à l'école élémentaire Albert Roze. Après fermeture, les effectifs par classe de cette école seront de 26 élèves.

Les deux fermetures indiquées pour les écoles élémentaires Saint-Roch B et Condorcet relèvent d'une régularisation d'ouvertures décidées précédemment et non réalisées. Le nombre de classes dans ces deux écoles sera donc identique à celui de septembre dernier.

Enfin, la quatrième fermeture concernant l'école maternelle Beauvillé est compensée par une ouverture à l'école élémentaire Beauvillé. À noter que ces deux écoles ont fusionné et qu'il s'agit maintenant d'une école primaire.

Cette même carte scolaire valide onze ouvertures de classes : 7 maternelles (Léo Lagrange, St Pierre, Schweitzer, Michel Ange, Voltaire, Jacques Prévert, Condorcet) et 4 élémentaires (Châteaudun, Julia et René Lamps, Léon Lamotte, et Saint-Roch A). La ville d'Amiens accompagnera cette décision en procédant aux travaux permettant de garantir un accueil de qualité pour les personnels et les élèves.

Les échanges se poursuivent avec les IEN de circonscription et les directeurs des écoles concernées. La ville a d'ores et déjà mobilisé un budget de 400 000 € pour accompagner ces ouvertures de classes.

Pour la deuxième partie du vœu, il est à noter que les collèges relèvent de la compétence du conseil départemental et que nous ne pouvons pas y répondre.

MME FOURE : Merci. Qui souhaite s'exprimer ? Personne. Alors, je propose qu'on passe au vote sur le vœu.

Donc, je rappelle qu'effectivement il y a en tout et pour tout une seule fermeture de classe sur Amiens. On peut dire qu'en effet c'est une de trop mais une seule classe pour un total de 11

ouvertures ? C'est bien ça ? 11 ouvertures au total. Donc, je pense qu'il faut aussi être raisonnable. Il me semble que c'est un gros effort qui est fait par l'État pour soutenir les enfants et singulièrement ceux qui sont en REP et REP+, enfin dans des secteurs REP ou REP+. Donc, ça me semble vraiment de nature à être souligné, d'autant plus qu'il semblerait que les évaluations faites pour le dédoublement des classes de CP et CE1 qui sont réalisées là depuis plusieurs années, enfin qui sont mises en place depuis 3 ans, je pense, pour la partie la plus ancienne de la mesure, il semble que cette mesure ait un effet positif sur la scolarisation des enfants. On le verra encore plus avec le résultat des évaluations année après année. Donc évidemment, ça va dans le bon sens, même s'il y a encore beaucoup à faire.

Sur les collèges, je pense que ce n'est vraiment pas à nous de nous prononcer sur ce sujet. C'est vraiment au conseil départemental de se prononcer. Donc moi, je ne souhaite pas qu'on puisse émettre un avis sur un sujet qui n'est pas de la compétence de la ville.

Donc, c'est la raison pour laquelle, moi, je vous propose de rejeter le vœu, en précisant que nous demanderons évidemment au DASEN, à la rentrée scolaire, de vérifier le nombre d'enfants réellement inscrits à l'école Albert Roze pour que, le cas échéant, la mesure de non-fermeture puisse être prise à la rentrée, comme ça s'est déjà produit dans le passé.

Voilà, moi, ce que je voulais vous préciser.

Marc FOUCAULT ne prend pas part au vote pour des raisons professionnelles, on va dire.

REJETE

Observations :

Mmes BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, VOULMINOT, BARA, DÉCAVÉ (pouvoir à Mme THÉROUIN) M. BAÏS, Mme NOUAOUR, Mme DESBUREAUX Mme DELATTRE (pouvoir à Mme DESBUREAUX) ont voté pour.

MM. DESCHAMPS, METAY, MELNISANCOT, Mmes VAGNIEZ, BELLINA (pouvoir à M. DESCHAMPS) se sont abstenus.

M. FOUCAULT n'a pas pris part au vote.

3.3 - RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES HAUTS-DE-FRANCE CONSACRE A L'ENTRETIEN ET A L'EXPLOITATION DU RESEAU ROUTIER NON CONCEDE PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AMIENS METROPOLE POUR LES EXERCICES 2014 ET SUIVANTS.

MME FOURE : Donc, on passe maintenant à l'ordre normal de notre ordre du jour, puisque la communication d'Hélène ne faisait pas l'objet d'un vote évidemment.

Donc, la Chambre régionale des comptes Hauts-de-France nous a transmis son rapport d'observations définitives sur ce sujet.

Ce rapport a été présenté au conseil métropolitain lors de la séance du conseil d'agglomération du 4 février dernier et conformément à la procédure établie, on nous demande d'en prendre acte. Comme le sujet est déjà passé en conseil d'agglomération, je vous propose tout simplement d'en prendre acte, sauf si l'un ou l'autre d'entre vous souhaitait intervenir. Ce n'est manifestement pas le cas, donc il en est ainsi décidé.

DONT ACTE

4 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 JANVIER 2021. APPROBATION.

MME FOURE : Ce procès-verbal vous a été transmis. Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas, donc je vous propose qu'on passe au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

5 - DECISIONS DU MAIRE. COMPTE-RENDU.

MME FOURE : Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du conseil municipal en date du 3 juillet 2020, je vous rends compte des décisions que j'ai prises entre le 1^{er} février 2021 et le 4 mars 2021, listées dans la délibération qui vous a été transmise.

Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas, donc nous prenons acte. Je vous remercie.

DONT ACTE

6 - STATUTS D'AMIENS METROPOLE. AVIS DE LA COMMUNE SUR LES MODIFICATIONS PROPOSEES.

MME FOURE : En novembre 2020, la communauté d'agglomération Amiens Métropole a approuvé la modification de ses statuts. Il s'agissait uniquement d'un toilettage afin de se mettre en conformité avec les dernières évolutions législatives. Pour être plus précise, certaines dispositions prévues dans la loi NOTRe du 7 août 2015, puis dans la loi du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement, et plus récemment dans la loi Engagement et proximité du 27 décembre 2019, ont modifié la rédaction des compétences sans en changer la consistance. Cette dernière loi a notamment supprimé la notion de compétence optionnelle.

Il appartient aux communes qui composent l'agglomération d'émettre un avis sur cette modification. Je vous propose donc qu'Amiens émette un avis favorable.

Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Alors, on passe au vote.

ADOPTE

Observations :

MM. DESCHAMPS, METAY, MELNISANCOT, Mme VAGNIEZ, Mme BELLINA (pouvoir à M. DESCHAMPS) ont voté contre.

7 - ACTION D'ANIMATION ET DE PROMOTION. ASSOCIATION DEFI JULES VERNE. SUBVENTION. ANNEE 2021.

MME FOURE : L'association Défi Jules Verne organise une « montgolfiade » avec des décollages de montgolfières... enfin organise, on va dire envisage d'organiser une « montgolfiade » avec des décollages de montgolfières destinées à commémorer l'écrivain Jules Verne, inspirateur des petits et grands aventuriers du ballon. La dernière édition s'est déroulée en 2018.

Pour la réalisation de sa nouvelle édition, prévue les 28 et 29 août prochain, je vous propose de lui attribuer une subvention d'un montant de 8 000 €, sachant que le budget global de cet événement s'élève à 24 800 € et que cette demande de subvention est la première, l'animation

prenant de plus en plus d'ampleur. Et évidemment cette subvention ne sera attribuée que si les conditions sanitaires permettent que la manifestation ait lieu.

Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Alors, on passe au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

8 - ACTION D'ANIMATION ET DE PROMOTION. ASSOCIATION CAR'ENTRAID. SUBVENTION. ANNEE 2021.

MME FOURE : Depuis 2012, je pense que vous la connaissez tous, cette association Car'Entraid qui organise des salons caritatifs accueillant des amateurs et passionnés de voitures de collection et de prestige.

Les bénéfices réalisés sur le week-end sont reversés au profit des enfants hospitalisés au CHU Amiens-Picardie afin que des actions soient mises en place pour leur bien-être.

La prochaine édition, sous réserve de conditions sanitaires bien sûr, se tiendrait au lycée Saint-Riquier-Saint-Acheul les 27 et 28 mars prochains (j'ai quelques doutes sur le fait que cela puisse se tenir, mais au cas où) et le budget prévisionnel de cette action est estimé à 6 000 €.

Je vous propose de soutenir ce projet en attribuant une subvention de 1 000 € à cette association. Notre participation ne sera versée bien entendu que si la manifestation peut se dérouler.

Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Donc, on passe au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

9 - ASSOCIATION PREVENTION ROUTIERE. SUBVENTION. ANNEE 2021. CONVENTION.

M. DE JENLIS : Comme les années précédentes, on vous propose d'attribuer une subvention de 4 500 € à l'association Prévention Routière au titre de l'année 2021.

Cette association, que l'on ne présente plus, a pour objectifs d'éduquer, de former et de sensibiliser aux dangers de la circulation routière. Elle organise des actions et des manifestations spécifiques sur ce thème, notamment en intervenant dans des écoles primaires de la ville.

En outre, elle participe activement aux manifestations et aux temps forts de Prévention-Sécurité Routière, dans les secteurs de la ville.

S'agissant du bilan de l'année 2020, vous comprendrez aisément que l'association n'a pas pu réaliser toutes les actions programmées sur l'ensemble de l'année scolaire, mais certaines ont pu être reportées durant l'été dans le cadre du dispositif « école ouverte » et de la Fête du Casque. Ainsi, plus de 300 élèves ont été sensibilisés en 2020.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ? Madame THÉROUIN.

MME THEROUIN : Il me semble, dans le rapport, avoir lu que l'Association Prévention Routière s'inscrivait dans les orientations prioritaires de la sécurité routière de la ville d'Amiens. Je voulais savoir quelles étaient les priorités qui étaient fixées en matière de sécurité routière. Et par

ailleurs, j'avais entendu que les moyens de la brigade motorisée de la police municipale avaient été réduits il y a quelque temps. De mon temps, sous un ancien, ancien mandat, il y avait 8 agents à la brigade motorisée et qui a notamment comme priorité la sécurité routière. Je voulais savoir où on en était de ces effectifs. Je vous remercie.

MME FOURE : Alors, je ne sais pas si Hubert DE JENLIS est en mesure de répondre à la totalité de vos questions. De toute façon, s'il ne le fait pas là, ce sera dans un autre cadre puisque votre question est beaucoup plus large que la simple subvention. Mais je le laisse répondre.

M. DE JENLIS : Je pourrais difficilement répondre sur le deuxième aspect, sur la brigade motorisée, mais ce que je sais, c'est qu'elle est au quotidien auprès des Amiénois et dans les rues de la ville pour effectuer ses missions de prévention routière. Et concernant le premier point, c'était de savoir si l'association s'inscrivait dans nos objectifs. A priori, oui, parce qu'ils sont quand même partenaires de la municipalité depuis des décennies, je pense. Et ils ont un travail assez important sur le respect des règles de circulation et des autres usagers, notamment aussi sur la pratique du vélo, ce qui devrait vous satisfaire, je pense, puisqu'ils interviennent avec les pistes mobiles dans les écoles. Mais je pense que ça s'inscrit totalement dans les priorités qui sont les nôtres. Je ne sais pas si ça vous convient.

MME THEROUIN :
(*Inaudible.*)

M. DE JENLIS : J'ai entendu le début mais pas la fin.

MME THEROUIN : Je vous demandais quelles étaient justement les priorités que vous aviez fixées pour la sécurité routière, en gros les grandes orientations, parce qu'en effet l'Association Prévention Routière, que vous connaissez bien puisque vous avez présidé cette association dans le cadre de vos activités professionnelles. C'est là où on s'est rencontrés pour la première fois. Je vous dis tout ce soir.

M. DE JENLIS : Vous faites beaucoup de révélations, là.

MME THEROUIN : Oui. C'est vraiment très intéressant. En revanche, ce qui est vraiment très intéressant, c'est de connaître les grandes orientations que vous avez fixées pour la sécurité routière à Amiens.

M. DE JENLIS : Alors...

MME THEROUIN : C'est ma question.

M. DE JENLIS : Moi, je vais vous répondre. Alors, c'est vrai que la Prévention Routière, je la connais bien pour l'avoir présidée pendant 10 ans, mais ça remonte à plusieurs années et ce n'était pas dans le cadre de mon activité professionnelle. C'était purement un engagement associatif et c'est vrai que c'est là qu'on s'est rencontrés.

Mais c'est un partenaire. Moi, je vais répondre dans le partenariat qui est noué avec eux. Je ne vais pas vous parler, ce soir, de la politique de la sécurité routière de la ville parce que là, l'objet, c'est le vote de la subvention à cette association.

Je peux vous garantir que ce qui nous intéresse dans le travail qu'on effectue avec eux, c'est vraiment cette... et je le connais bien parce qu'effectivement j'en ai vu quelques-unes. C'est toutes ces expériences qui sont menées, toutes ces actions pédagogiques qui sont menées

auprès des enfants sur l'usage du vélo. Et ça, je pense que dans une ville qui s'inscrit, et je parle... enfin, mon collègue adjoint, Bruno BIENAIMÉ, qui a en charge le plan vélo, une ville qui s'inscrit vraiment fortement dans ce mandat sur l'usage du vélo, c'est franchement un mandat où bien évidemment on est ravis d'avoir la Prévention Routière à nos côtés pour sensibiliser, je vous dis, nos enfants, les enfants des écoles à la bonne pratique du vélo, dans le respect des règles du Code de la route, dans le respect des règles du bon usage du vélo. Et voilà ce que je peux vous dire aujourd'hui concernant cette subvention.

J'espère que cette réponse vous satisfera. Je n'en suis pas forcément certain mais bon, en tout cas, c'est la réponse que je voulais vous faire.

MME FOURE : Et l'action menée par la Sécurité Routière vient en complément des actions menées par la police municipale dans ce domaine justement, mais on aura l'occasion d'y revenir, sur les priorités de la police municipale. On aura d'autres occasions dans ce mandat d'y revenir.

On peut passer au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

10 - CHEMIN DU RESERVOIR. ACQUISITION D'UNE PARCELLE.

MME VERRIER : En 2020, la collectivité s'est vu proposer l'acquisition de la parcelle cadastrée section DH n° 86, Chemin du réservoir, qui constitue l'une des dernières emprises privées situées au cœur d'un îlot foncier propriété de la ville d'Amiens.

Une partie de cette propriété est impactée par l'emplacement réservé n° 13, ayant pour vocation la création d'une liaison de desserte inter-quartiers Est, afin de permettre à moyen ou long terme de désengorger l'accès et la circulation au sein des quartiers Saint-Acheul et celui de la ZAC Gare. Si tel est le cas, un ouvrage d'art traversant la voie ferrée pourrait éventuellement être imaginé.

Dans ce cadre, je vous propose d'approuver l'acquisition de cette parcelle auprès de Monsieur FEUILLETTE, moyennant un prix de 20 000 €, soit 38,54 € par m².

Je vous précise que les frais notariés sont estimés à 1 600 € et que le coût de la future démolition du garage situé sur la parcelle est estimé à 5 000 € HT et hors frais annexes.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ? Oui. Allez-y, Monsieur BAÏS. Non, Monsieur BAÏS avait levé la main. Je n'avais pas vu Monsieur PRADAT, mais je lui passerai la parole après.

M. BAÏS : Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, Madame le Maire, si vous permettez, je vais relier les points 10, 12 et 13 sur la même intervention. J'ai choisi de regrouper ces points qui sont relatifs à l'acquisition de parcelles par la ville.

La proximité géographique de ces dernières laisse envisager qu'il ne s'agit non pas d'acquisitions sporadiques mais plutôt d'un projet de plus grande ampleur et de plus long terme qui passerait éventuellement au-dessus peut-être des voies SNCF, comme un pont routier, une traversée pour piétons ou encore pour piste cyclable.

C'est en tout cas la préoccupation des habitants du quartier Saint-Acheul. Ils craignent donc l'aménagement d'une route pénétrante et de lotissement qui priverait le secteur du seul espace

de promenade encore disponible. Les habitants du secteur réclament de nouveaux espaces à investir pour leur permettre de se retrouver.

Donc Madame le Maire, peut-on avoir une vision d'ensemble du projet ? Le service d'architecture, urbanisme et paysage a-t-il travaillé sur ce projet ? Si oui, peut-on avoir accès à son expertise ? Donc, je dis bien que ça relie les points 10, 12 et 13. Merci.

MME FOURE : Très bien. On va passer la parole à Monsieur PRADAT parce que je pense que c'est un peu sur le même sujet. Puis, je vais demander à chacun de garder le masque pendant toute la durée de la séance, y compris quand les uns ou les autres parlent. Je sais bien que c'est un peu contraignant, mais il me semble, encore une fois, que si on pouvait vraiment tous donner l'exemple, ce serait vraiment bien. Merci. Après, chacun fait comme il veut. Monsieur PRADAT.

M. PRADAT : Merci, Madame la Maire.

Dans le même ordre d'intervention que Monsieur BAÏS, en commission, nous avons demandé à ce que le point soit reporté, car on n'avait pas les éléments pour voter et on ne souhaite pas voter effectivement les yeux fermés sur ce point-là. Donc, nous nous abstenons.

Il faut rappeler en fait que cette réserve foncière, elle est très ancienne. Elle date d'avant les années soixante-dix et quand René LAMPS a été élu en 71, le projet a été un peu questionné. Et c'est en 75, si je ne m'abuse, que le syndicat mixte, le syndicat intercommunal des Hortillonnages a été créé par Nisso PELOSSOF notamment contre ce projet routier qui devait... Alors, ce ne serait pas le même aujourd'hui, mais qui devait cisailer les Hortillonnages. Et donc ce syndicat, qui regroupait Camon, Longueau, Amiens, s'est élevé notamment contre et donc après pour la défense du site.

Donc encore aujourd'hui, la tentation d'ouvrir une nouvelle voie est forte pour relier la ZAC Gare avec un itinéraire de délestage chaussée Jules Ferry. Quand bien même il ne traverserait pas les Hortillonnages, cette hypothèse est donc fortement, questionne fortement les Amiénois et quand ils voient un sujet arriver là-dessus, ils nous questionnent.

Cette réserve foncière, c'est un poumon vert, comme l'a expliqué Monsieur BAÏS, qui doit le rester pour le quartier Saint-Acheul, car il n'y en a pas d'autre et si pour accéder ou traverser ce site, ce lieu de respiration, une voie doit voir le jour, pourvu qu'elle soit douce.

Il faut, en l'attente en tout cas d'un projet, entendre les habitants qui nous font remonter aussi des problèmes de manque d'entretien ou d'impossibilité d'usage de ce site depuis maintenant plus de 40 ans, bientôt 50.

Aussi, nous souhaitons obtenir des éléments à la prochaine commission d'avril pour savoir quels sont l'ensemble des terrains communaux (apparemment c'est le dernier qui n'était pas dans la réserve) ou intercommunaux ou propriété de la SEM, du pont de la Solitude jusqu'à la rue Saint-Acheul, en passant donc par le chemin du réservoir, pour comprendre un peu quel pourrait être... Et puis peut-être mobiliser les habitants sur cette question-là, un projet pour la zone, car ils demandent forcément un lieu de rencontre, un lieu de balade, un lieu de square ludique, un lieu de jardins partagés, en tout cas dans une zone naturelle préservée de toute construction et de tout trafic routier.

MME FOURE : Madame VERRIER.

MME VERRIER : Je pense qu'on peut le dire, et vous l'avez rappelé, Monsieur PRADAT : pour ce qui concerne la pénétrante Est, ce n'est plus d'actualité. Par contre, comme je l'ai signalé, d'une part, il paraît intéressant de continuer à se poser la question quand même de la circulation au sein des quartiers Saint-Acheul et de la ZAC Gare, et puis aussi de réfléchir à comment nous allons aménager tout cet espace. Je vous ai dit ou tout au moins j'avais fait dire, puisqu'il y avait eu une question au niveau de la commission, que nous ferions une présentation dans la prochaine commission. Ça sera donc le cas.

MME FOURE : Merci, Annie VERRIER.

C'est vrai qu'il y a en fait des infrastructures qui ont été imaginées à une certaine époque. C'est le cas de la pénétrante Est. C'est le cas aussi d'une autre infrastructure sur l'Ouest de la ville, cette fois, entre le premier rond-point, non, le deuxième rond-point à la sortie de l'autoroute A16 en direction du centre-ville qui devait rejoindre le pont de la Distillerie. Ces deux infrastructures sont abandonnées parce qu'on l'avait envisagé à une certaine époque, mais on n'est plus à l'époque où on va faire de grandes infrastructures routières pour desservir et avoir davantage de camions, de voitures, etc. Donc, on est plus sur des modes doux de déplacement maintenant. Et donc, il y a des emplacements réservés qui ont été retenus, qui seront probablement supprimés dans les documents d'urbanisme. Et pour autant, nous sommes maîtres d'espaces et il va falloir qu'on réfléchisse ensemble bien sûr à l'utilisation de ces espaces. Mais c'est toujours très précieux aussi pour une ville d'avoir des éléments sur lesquels elle puisse envisager avec les habitants de faire un nouveau morceau de quartier. Je pense que ça va être l'occasion.

Donc que ce soit étudié en commission d'abord, bien sûr, pour étudier les choses sur le fond et puis ensuite bien sûr en conseil municipal et dans le cadre du PLU également.

Alors, moi, je dirais par rapport aux dossiers qui sont présentés aujourd'hui, je crois que c'est important qu'on procède aux délibérations, enfin qu'on vote les délibérations en question parce que ça n'obère en rien l'avenir de ces parcelles, de ces territoires. C'est simplement être maître d'un ensemble.

Monsieur PRADAT. Oui. Le son va être remis. Allez-y.

M. PRADAT : J'entends. J'entends, et la réponse d'Annie VERRIER nous avait été faite en commission. Mais je pose quand même la question de la méthode. C'est-à-dire que la commission, ça ne sert pas juste à informer. Juste... Enfin, en tout cas, si ça doit servir à informer, il faut qu'on ait les documents pour voter. Or, là, en l'état, nous estimons que nous n'avons pas les documents pour voir quelle est la stratégie sur la zone et sur... Je pourrais dire la même chose sur le petit chemin Saint-Fuscien. C'est un petit peu la même chose. Il y a une réserve qui doit aussi permettre d'améliorer cette voie ou de l'ouvrir à la circulation, c'est pareil. On va voter sur l'acquisition d'un terrain. Quand bien même c'est important d'avoir une maîtrise foncière, il faut pouvoir voter de manière éclairée et les commissions, on ne peut pas nous présenter un bout de plan où on ne sait pas où on va. C'est ce qui est présenté sur le Chemin du réservoir.

MME FOURE : Mais c'est ce qui est fait, encore une fois, depuis des dizaines d'années, vous l'avez rappelé, pour se rendre maître de l'ensemble de l'espace à cet endroit-là. Et puis ensuite, une fois qu'on est maître de l'ensemble de l'espace, là, on peut enclencher une réflexion et ce ne sera pas une réflexion aboutie qui vous sera proposée, ça va être des pistes, et on va ensuite voir ensemble comment, que faire de ce grand espace en effet qui est un peu enclavé au demeurant, qui n'est pas très facile d'accès. Mais après, bon, chacun est libre de son vote.

Donc on passe au vote, si vous voulez bien.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, VOULMINOT, BARA, DÉCAVÉ (pouvoir à Mme THÉROUIN) Mme DESBUREAUX, Mme DELATTRE (pouvoir à Mme DESBUREAUX) M. BAÏS, Mme NOUAOUR se sont abstenus.

11 - PETIT CHEMIN DE SAINT-FUSCIEN. ACQUISITION DE DEUX PARCELLES.

MME VERRIER : Afin de permettre à la ville d'Amiens de poursuivre la maîtrise foncière sur le secteur du Petit Chemin de Saint-Fuscien, et d'autre part, d'étendre l'offre de jardins familiaux gérés par le secteur Est, je vous propose d'approuver l'acquisition de deux parcelles cadastrées section EK n° 79 et 80, en nature de jardin, auprès des Consorts HORDEQUIN, et au prix de 10 140 €, soit 6,50 € du m². La superficie totale serait de l'ordre de 1 560 m². Le coût global de cette opération est estimé à 12 140 €, frais notariés inclus.

MME FOURE : Y a-t-il des observations outre celles de tout à l'heure ? Oui, Monsieur BAÏS.

M. BAÏS : Merci.

Donc, je vais rejoindre ce que disait Julien PRADAT tout à l'heure. Donc, il est ici question d'acquérir deux terrains Petit Chemin de Saint-Fuscien, notamment dans l'optique détendre les jardins familiaux présents sur le site. En l'espèce, le Petit Chemin de Saint-Fuscien est aujourd'hui une voie réservée exclusivement aux piétons et aux vélos au bout de la rue Vulfran Warmé qui rejoint le boulevard Bapaume. Donc, cet écrin de nature, Madame le Maire, est pour le moment préservé des gaz d'échappement et des véhicules et de leurs nuisances sonores. Pourriez-vous nous garantir que cet espace restera dévolu aux jardins familiaux et qu'il est notamment exclu d'y étendre la circulation des véhicules à moteur ?

MME VERRIER : Pardon, Madame le Maire, mais je crois que ça vient d'être dit. C'est vraiment dans le but des jardins familiaux, je le répète.

MME FOURE : Oui. Je pense qu'il y a suffisamment de jardiniers dans ce quartier et des parcelles qui sont en nombre important pour qu'évidemment la ville veuille se rendre maître de ces espaces pour veiller à ce qu'ils restent à usage de jardins.

MME VERRIER : Il y a énormément de demandes d'ailleurs, vous le savez bien.

MME FOURE : On peut passer au vote ?

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, VOULMINOT, BARA, DÉCAVÉ (pouvoir à Mme THÉROUIN) Mme DESBUREAUX, Mme DELATTRE (pouvoir à Mme DESBUREAUX) M. BAÏS, Mme NOUAOUR se sont abstenus.

12 - PARCELLE CADASTREE SECTION KP N°489 SITUEE A L'ANGLE DES RUES SAINT-LEGER ET DE L'ABREUVOIR. CESSION.

MME VERRIER : Monsieur et Madame ACHARKI ADDA, propriétaires de l'immeuble situé au 8, rue Saint-Léger, ont émis le souhait d'acquérir une emprise de 37 m² située à l'angle des rues Saint-Léger et de l'Abreuvoir. Il est proposé d'approuver la cession de cette parcelle issue du domaine public routier, cadastrée section KP n°489, moyennant le prix de 1 665 €, conformément à l'estimation domaniale, soit 45 € le m². Je rappelle que cette parcelle a déjà fait l'objet d'un déclassement par délibération en septembre 2020.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ? Alors, on passe au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

13 - IMMEUBLE SIS 148, RUE SAINT-ACHEUL. DEMOLITION.

MME VERRIER : Depuis 1992, la ville d'Amiens est propriétaire de l'immeuble situé au 148, rue Saint-Acheul, cadastré section DH n° 78, d'une superficie totale de 435 m² et acquis par droit de préemption urbain dans le cadre d'un projet consistant en la création d'une infrastructure à l'Est de la commune.

À ce jour, le projet d'infrastructure a été abandonné. Néanmoins, la ville entend créer un axe inter-quartier afin de désengorger l'accès et la circulation au sein du quartier Saint-Acheul et à terme celui de la ZAC Gare, impactant cet immeuble inoccupé depuis avril 2015.

De plus, d'importantes dégradations sont survenues à plusieurs reprises dans ce logement qui a été ravagé par un incendie en mars 2019.

Pour toutes ces raisons, il est envisagé de le démolir.

C'est pourquoi, je vous propose donc d'autoriser Madame le Maire à déposer une autorisation administrative de démolir.

MME FOURE : Les mêmes observations, j'imagine, que celles qui avaient été formulées tout à l'heure et probablement le même vote. Il n'y a pas d'autres observations ? Alors, on passe au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, VOULMINOT, BARA, DÉCAVÉ (pouvoir à Mme THÉROUIN) Mme DESBUREAUX, Mme DELATTRE (pouvoir à Mme DESBUREAUX) M. BAÏS, Mme NOUAOUR se sont abstenus.

14 - MAIL ALBERT 1^{ER}. SECURISATION DE LA TRAVERSEE PIETONNE. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.

MME VERRIER : La traversée piétonne du boulevard Mail Albert 1^{er}, à la jonction avec la rue Lemerchier, présente des signes de dangerosité pour les usagers l'empruntant.

Dans ce cadre, après études par les services, Amiens Métropole propose d'engager des travaux sur le sens Ouest-Est visant à adoucir le marquage de la courbe des voies de circulation des véhicules et à allonger l'îlot de protection de 5 mètres.

Ces travaux, qui pourraient être réalisés au second trimestre 2021, sont estimés à 15 000 € TTC.

Je vous propose d'y participer via un fonds un concours correspondant à 30 % du montant HT des travaux, soit 3 750 €.

Je vous invite donc à approuver la convention à intervenir et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

MME FOURE : Madame DESBUREAUX veut peut-être intervenir. Oui. Bon, chacun connaît sa position. OK. Madame THÉROUIN.

MME THEROUIN : Moi, je ne vais pas vous parler des fonds de concours, mais je vais vous parler de ceux qu'on n'entend pas souvent, qui ne sont pas organisés dans une association mais qui n'ont pas souvent voix au chapitre : ce sont les piétons.

Et c'est en effet un très bel aménagement qui va être utile aux habitants de divers quartiers, aux personnes qui travaillent dans le coin et ça vient vraiment résoudre un problème qui est remonté souvent par une majorité peut-être silencieuse, mais en tout cas, je ne compte plus les témoignages de personnes qui travaillent ou qui habitent à Amiens et qui se plaignent, en tant que piétons, pour leur propre sécurité, parce que la sécurité du quotidien, c'est celle de la sécurité routière, c'est le respect des règles de la communauté, les règles de la collectivité, celles qui font que nous pouvons vivre ensemble. La première, c'est : quand on sort de chez soi pour aller travailler, pour emmener les enfants à l'école, quand on respecte la carte scolaire, on y va à pied parce qu'on va à l'école de son quartier. Et il s'avère qu'il est de plus en plus difficile pour les piétons, depuis plusieurs années, et alors c'est le cas dans d'autres villes, mais à Amiens en particulier parce que, et c'est la question que je vous ai posée juste avant, Monsieur le 1^{er} adjoint, la question de la sécurité routière, elle est fondamentale et nous devons tous y travailler.

Alors, les aménagements y concourent, mais il faut également pouvoir faire de l'éducation, accompagner les automobilistes et tous les usagers de la route en la matière. Et pour cela, il faut faire preuve de pédagogie, avoir des messages réguliers.

Et je pense qu'une des premières décisions qui avait été prise à l'approche des élections municipales l'année dernière, de passer, en centre-ville, la plupart des voies à 30 à l'heure était un très bon signal que j'ai applaudi des deux mains. Et je pense que nous pouvons aller plus loin parce que c'est bien de mettre de la signalétique pour indiquer en très, très grand sur les voiries que c'est 30 à l'heure. Je vous prie de croire que ce n'est pas respecté par la plupart des automobilistes. Ce n'est pas respecté par certains chauffeurs de bus. Ce n'est pas fait respecter par d'assez nombreuses verbalisations parce qu'en matière de sécurité routière, il faut avoir le courage politique de faire verbaliser. C'est pour ça que je voulais vous entendre sur les orientations que vous donnez aussi à la police municipale en matière de sécurité routière. C'est un levier. Vous savez très bien qu'en matière de sécurité routière, il faut de la prévention, il faut de la pédagogie, mais il faut aussi sanctionner et ça en fait partie. Alors, les aménagements y concourent mais il faut aussi pouvoir en passer par-là et avoir ce courage.

Alors, je disais qu'aller à l'école à pied, c'était souvent dangereux pour les enfants. Quand vous êtes piéton à Amiens, vous faites face à des trous, d'énormes flaques d'eau, notamment sur les boulevards. Et sur ce boulevard Mail Albert 1^{er}, il y a de très grandes voies sur lesquelles nous devons partager l'espace public entre les piétons, les cyclistes, et je vous prie de croire que quand vous avez des poussettes, quand vous êtes en fauteuil roulant, etc., vous vous mangez les flaques, vous vous mangez les trous et c'est très, très désagréable.

Alors sur ces boulevards, c'est maintenant des pistes de Formule 1 d'après les témoignages des Amiénois et de tous ceux qui pratiquent la route parce que ces voies sont à 50 à l'heure et généralement on ne respecte pas les 50 à l'heure et les piétons ont perdu, ils ne sont plus prioritaires. Il faut s'arrêter sur les doubles voies où il y a des voies réservées pour les bus. Il faut s'arrêter quatre fois souvent pour traverser. Donc, descendez de vos vélos à assistance électrique, puisque maintenant dans cette équipe municipale, tout le monde fait du vélo paraît-il. Marchez dans Amiens et vous verrez que c'est difficile. Ce n'est pas aussi simple. Et la signalétique sur les chantiers aussi a beaucoup encore à faire pour s'améliorer en matière de chantiers.

Alors, je vous ai cité les boulevards où il y a quatre voies, l'hyper centre-ville où vous devez attendre une quinzaine de voitures pour pouvoir traverser et le piéton, c'est celui qui dit merci à la voiture quand on le laisse passer. Il y a pas mal d'axes sur lesquels c'est difficile.

Par ailleurs, l'axe qui a été fortement revu par les aménagements du bus à haut niveau de service, qui est celui Vogel-Branly, est une catastrophe. Il est difficile parce que les cyclistes y ont très peu de place, les piétons ont parfois des énormes trottoirs. On se demande si on ne va pas installer des terrasses quand on aura le droit bien sûr de les débarrasser prochainement. Mais cet axe est accidentogène. Il y a encore quelques jours, il y a eu un accident malheureux et moi, je n'aime pas parler des faits divers mais ça nous rappelle à quel point les piétons sont aussi en danger. Et nous nous devons, sur des espaces publics qui se doivent partagés, ce n'est pas la loi du plus fort, et la municipalité normalement est là pour protéger les plus fragiles et ce sont les piétons en matière de sécurité routière ; et ça vous pouvez le comprendre comme moi.

Alors, plusieurs axes ont été particulièrement soulignés par les Amiénois sur la question de la sécurité : Vogel-Branly...

MME FOURE : S'il vous plaît.

MME THEROUIN : La Maison de la Culture...

MME FOURE : S'il vous plaît. S'il vous plaît, Madame THÉROUIN. Ce n'est pas vous qui faites l'ordre du jour.

MME THEROUIN : Oui.

MME FOURE : Donc, on reste sur l'ordre du jour.

MME THEROUIN : Oui.

MME FOURE : L'ordre du jour, c'est : Mail Albert 1^{er}, sécurisation de la traversée piétonne.

MME THEROUIN : Tout à fait.

MME FOURE : Avez-vous des choses à dire sur ce point ?

MME THEROUIN : Oui. Et je disais qu'il était très utile et je voulais conclure sur l'étude du baromètre des villes marchables que vous pouvez tous remplir jusqu'au 15 mars, et j'espère qu'on aura peut-être d'autres aménagements qui vont venir, et j'espère que les piétons n'auront pas à mettre des gilets jaunes prochainement pour pouvoir traverser. Je n'ai pas parlé du stationnement aussi mais...

MME FOURE : Non parce que ce n'est pas le sujet.

MME THEROUIN : Parce que ce n'est pas le sujet, mais en tout cas, la place des piétons, il ne faut pas les oublier. Ce n'est pas parce qu'ils ne parlent pas, qu'ils ne s'organisent pas dans des associations, qu'il faut les oublier à Amiens. Et cet aménagement va dans le bon sens et nous le voterons.

MME FOURE : Monsieur DESCHAMPS m'a demandé la parole.

M. DESCHAMPS : Merci.

Madame FOURÉ, nous allons voter ce fonds de concours puisqu'il a pour but d'améliorer la sécurité des piétons.

Nous tenons à signaler que c'est grâce à une riveraine, une habitante du quartier qui s'est manifestée auprès du groupe Amiens au Cœur que nous avons fait remonter cette information à votre adjointe et que ceci a été fait. Et je tenais à féliciter la rapidité des choses au nom de cette habitante qui est en plus satisfaite du travail et du plan qui lui a été présenté.

Cependant, nous ne pouvons pas passer à côté d'une remarque, et elle est importante, c'est qu'il est quand même question de 15 000 € dans ce dossier sur un aménagement qui n'a même pas deux ans. Vous imaginez bien que cela met bien en colère les Amiénois et encore plus les contribuables amiénois qui se disent : « Comment est utilisé mon argent ? Ils construisent. Ils font parfois n'importe quoi et deux ans après ils défont. » Ça, on l'entend beaucoup. J'imagine qu'on va encore l'entendre puisque même en commission, un de vos adjoints a reconnu qu'il était très difficile, parfois, souvent, de circuler et que nous étions, que les automobilistes sont obligés de slalomer régulièrement pour passer de voie en voie. Les Amiénois qui roulent le disent : les aménagements qui ont été réalisés sont parfois très surprenants, qu'il s'agisse de ceux pour les automobilistes, qu'il s'agisse aussi de ceux pour les cyclistes où parfois des voies cyclables font 1m50 de long. Je pense qu'on doit avoir le record de France sur la longueur d'une piste cyclable sur la chaussée Jules Ferry.

Donc, nous voulions mettre cela en perspective et vous demander, à la fin de votre mandat, d'additionner les euros qui auront été dépensés pour défaire et refaire ce qui aura été mal fait dans le cadre de ces travaux de voirie du BHNS.

MME FOURE : Alors, je vous ai laissé parler, Monsieur DESCHAMPS, parce que j'avais laissé parler avant Madame THÉROUIN sur des sujets qui n'avaient absolument rien à voir avec la délibération. C'est la dernière fois. Dorénavant, je couperai la parole aux élus qui parleront de sujets autres que ceux qui seront traités. Et c'est la sécurisation d'une traversée piétonne Mail Albert 1^{er} qui était en jeu, donc on va voter maintenant sur cette délibération et puis on va pouvoir voir quel était l'intérêt de ce débat construit de toutes pièces.

ADOPTE

Observations :

Mme DESBUREAUX, Mme DELATTRE (pouvoir à Mme DESBUREAUX) ont voté contre.

MME FOURE : Donc, il est adopté par une très grande majorité de cette assemblée, ce qui ne m'étonne pas puisque c'est un beau projet et voilà.

15 - ESPACE CITOYENNETE. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS. 1^{ERE} REPARTITION. ANNEE 2021.

MME BEN MOKHTAR : Les principes liés à la délégation concernant l'égalité entre les femmes et les hommes, la lutte contre les discriminations, l'aide aux victimes reposent sur les orientations impulsées par le maire, dont les objectifs sont :

- De réduire les inégalités constatées entre les femmes et les hommes,
- De prévenir la discrimination par la promotion des droits individuels,
- De protéger et de prévenir des violences intrafamiliales, sexistes et sexuelles.

L'un des leviers pour y parvenir consiste à soutenir financièrement les actions des associations qui œuvrent dans ces champs, dont les actions s'inscrivent dans les 4 axes et 19 sous-axes de l'Espace Citoyenneté et ceux avec un axe en particulier sur celles correspondant aux orientations portées par la délégation.

Ainsi, le budget alloué aux subventions pour cette année est identique à celui de l'année 2020, à savoir 55 000 €. Il nous permet, pour cette première répartition, de financer 32 projets pour 23 associations pour un montant de 49 200 €, alors qu'à la même période, en 2020, 16 projets ont été soutenus financièrement pour 24 au total pour l'année 2020.

Les demandes de subventions se répartissent de la manière suivante :

- 15 renouvellements,
- 17 nouveaux projets, dont 7 associations connues et 5 nouvelles associations.

Les principales thématiques se déclinent de la manière suivante. Donc, il y avait un graphique. Voilà. Il est très joli et très parlant.

Alors pour l'axe 1 : promotion de la citoyenneté :

- 4 actions portent sur l'expression citoyenne,
- 7 actions portent sur la lutte contre les discriminations,
- 3 actions portent sur l'égalité femmes-hommes.

Et pour le sous-axe prévention des violences sexistes et sexuelles : 2 actions.

Pour l'axe 2 : citoyenneté et cohésion sociale :

- Le sous-axe citoyenneté et solidarité de proximité : 3 actions portent sur cette thématique,
- Pour l'accès au droit : 4 actions,
- Pour l'engagement bénévole et la vie associative : 5 actions,
- Et pour le sous-axe citoyenneté et bien-vivre : 2 actions.

Pour l'axe 4 : risques urbains et comportements citoyens :

- Donc le sous-axe prévention routière : 1 action,
- Et pour les risques numériques : 1 action.

Donc là, sur le graphique qui apparaît, vous voyez bien – là, c'est une répartition en termes de pourcentage – l'équilibre qui se fait et qui complète la présentation que je viens de faire. Voilà.

Donc, je cède maintenant la parole à ma collègue Claudine GALLIOT pour la lecture de l'acte se rapportant aux attributions pour cette première répartition.

MME FOURE : Non, non. Non, non. On change de micro et on les nettoie entre deux, c'est pour ça.

MME GALLIOT : Madame le Maire, mes chers collègues, l'Espace Citoyenneté accompagne les projets d'actions associatives dans le cadre de thématiques relevant de la promotion de la citoyenneté et de l'accès au droit. Je vous propose d'approuver, pour l'année 2021, une première répartition de subventions qui seront versées aux associations listées dans la délibération qui vous a été transmise. Le montant total réparti s'élève à 49 200 €.

MME FOURE : Alors, quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Oui, Madame DESBUREAUX.

MME DESBUREAUX : Merci. Tout d'abord, merci pour la présentation, qui a été plus détaillée en commission,...

MME FOURE : Bien sûr !

MME DESBUREAUX : ... des subventions aux associations. Donc, les subventions s'élèvent à 49 200 € cette année, contre 72 000 l'année dernière. Donc certes, il y avait eu une subvention de 30 000 € pour les Voisins Solidaires, mais pourquoi, compte tenu de la crise, ne pas avoir redistribué ces 30 000 € à des associations qui luttent contre la pauvreté ? En effet, la crise sanitaire creuse de plus en plus les inégalités entre les riches et les pauvres. Les riches sont encore plus riches pendant que les foyers les plus fragiles s'appauvrissent. Il est donc urgent d'accompagner ces associations.

MME FOURE : Mathilde ROY m'a demandé la parole. Mathilde ROY est devant moi.

MME ROY : Oui. Madame le Maire, merci.

Je voulais juste dire que nous avons eu l'occasion, dans ce conseil, il y a quelque temps, de voter l'ensemble des subventions sociales. Donc, vous avez pu voir que les efforts sont quand même conséquents.

Par ailleurs, vous savez qu'il y a également d'autres sources de financements puisque ce soir on va voir des associations, dont certaines les mêmes, qui vont être financées à un autre titre.

Et enfin, il y a également toutes les subventions qui sont versées au titre de la politique de la ville qui viennent conforter l'action que nous pouvons faire envers ces associations.

Donc, on ne peut pas dire en la matière qu'il n'y ait pas eu d'effort ni qu'on ait pu accroître, puisque comme vous avez pu le voir, l'effort est assez soutenu pour justement soutenir les associations qui jouent un rôle essentiel dans la solidarité de proximité qu'on a pu justement

apprécier pendant la période Covid. On a été d'ailleurs en lien avec le CCAS, et encore maintenant, pour travailler avec elles et sur de nombreux projets, dont certains pourront, plus tard, vous être présentés. Et donc, nous sommes vraiment attentifs à la situation du tissu associatif que nous soutenons bien entendu.

Merci, Madame le Maire.

MME FOURE : Nedjma BEN MOKHTAR pour compléter.

MME BEN MOKHTAR : Je voulais juste répondre à Madame DESBUREAUX que les 30 000 € n'ont pas été donnés par hasard ou redistribués par hasard. C'est qu'il y a juste eu un transfert de 30 000 € d'une délégation à une autre pour plus de cohérence par rapport aux responsabilités qui incombent à Stéphane DESCOMBES, tout simplement. Voilà. Donc, elles ne sont pas perdues, ces subventions.

MME FOURE : Et elles sont toujours ciblées dans la même direction.

MME BEN MOKHTAR : Voilà.

MME FOURE : Merci. On peut passer au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

16 - CONSEIL LOCAL DE SANTE MENTALE. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE COORDINATRICE. AVENANT N° 1.

M. BIENAIME : La crise sanitaire actuelle implique des difficultés somatiques et psychiques et des répercussions importantes sur le moral de la population. Dans ce contexte particulièrement difficile pour les usagers, une nouvelle mission devrait être attribuée au Conseil Local de Santé Mentale d'Amiens, en sus de celles déjà prévues par la convention du 6 avril 2020, plaçant ainsi la santé psychique au cœur des priorités.

C'est pourquoi je vous propose d'approuver l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition à intervenir avec l'Établissement Public de Santé Mentale de la Somme.

Cet avenant ajoute notamment la mission d'initiation, de pilotage et de déclinaison des actions à mettre en œuvre au regard de la situation actuelle. Il s'agit par exemple d'informer et d'accompagner les usagers ou de mettre en œuvre des formations, comme par exemple "Port Secours Santé Mentale", pour augmenter le nombre d'intervenants auprès des populations fragiles.

Il vise également à modifier la quotité de temps de travail de la coordinatrice de 0,8 à 1 ETP, impactant ainsi la contribution forfaitaire de la collectivité aux dépenses de fonctionnement de l'établissement. Initialement prévue à 10 000 € en 2020, cette contribution serait portée à 20 000 € à partir de 2021.

Je vous propose également d'autoriser Madame le Maire à signer cet avenant.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas, donc on passe au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

17 - ACTIONS DE PREVENTION SANTE. SUBVENTIONS. ANNEE 2021. 1^{ERE} REPARTITION.

M. BIENAIME : Alors, en complément des actions portées par la Maison Prévention Santé et dans le cadre des engagements du 2^{ème} contrat local de santé, la ville d'Amiens soutient des structures locales qui agissent sur le territoire en menant des actions qui correspondent aux objectifs d'amélioration de la santé des Amiénois. Ces actions répondent par ailleurs aux priorités déclinées dans le Pacte pour le Bien-Vivre à Amiens et le contrat de ville.

À la suite d'une réflexion coordonnée et articulée avec les différents partenaires co-financeurs, je vous propose de répartir une enveloppe d'un montant de 32 100 € en versant des subventions aux 15 structures listées dans le projet de délibération qui vous a été transmis.

Au regard du contexte sanitaire, vous remarquerez que la ville d'Amiens a souhaité apporter une attention toute particulière sur les nouveaux projets concernant la santé mentale, notamment chez les jeunes.

Je vous demande donc d'approuver la première répartition qui vous est proposée.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas, alors on passe au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

M. BARA n'a pas pris part au vote.

18 - ASSOCIATION AMIENS CŒUR DE VILLE. CREATION D'UNE MARKET PLACE NUMERIQUE. SUBVENTION. CONVENTION.

MME LAVALLARD : Donc, c'est pour l'association Amiens Cœur de Ville qui a été missionnée par la Fédération des Associations de Commerçants d'Amiens afin de mettre en place rapidement une solution numérique de type «Market Place» ainsi que des actions de communication en lien avec ce projet. Ce site marchand est accessible à tous les commerçants de la ville. Il est pérenne et doit fonctionner toute l'année.

Son coût de réalisation s'élève à 16 620 € TTC.

Je vous propose, d'une part, de verser à Amiens Cœur de Ville une subvention de 8 310 € pour cette participation et, d'autre part, d'approuver et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention à intervenir.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ? Oui, Madame THÉROUIN. Quelqu'un peut donner un micro à Madame THÉROUIN ?

MME THEROUIN : Alors, ce Market Place va sans doute dans le bon sens et nous le voterons. Il va falloir beaucoup d'autres actions de communication pour aider nos commerçants. En effet, c'est une façon de les aider dans une situation qui n'est pas simple, mais il va falloir également avoir une politique commerciale de mobilité, une politique économique cohérente.

Dans les documents qui nous ont été remis en commission pour étudier ce rapport, il y avait notamment le courrier de saisine de l'association Cœur de Ville qui faisait état de, je ne vais pas dire la dégringolade mais le fait que la situation du centre-ville se dégradait notamment suite à l'ouverture de Shopping Promenade.

Donc, l'agrandissement des zones commerciales, le renforcement de la concurrence avec Shopping Promenade qui laisse notamment à vau-l'eau le centre commercial nord mais qui fait aussi une certaine concurrence à certains magasins du centre-ville, par exemple à Cultura ou Intersport, ou accueillir à bras ouverts les entrepôts des géants de l'e-commerce n'aident pas nos commerçants locaux. Donc, on pourra toujours faire les Market Places, mettre 15 000 € par-ci, 15 000 € par-là, il nous faut surtout une politique commerciale cohérente.

Et Shopping Promenade, alors c'est un très chouette village Potemkine avec sa petite musique de chants d'oiseaux, les bardages bois qui cachent les grands entrepôts, qui font de la concurrence, oui, à notre centre-ville qui est déjà fragile.

Donc, nous voterons ce dossier, mais ce n'est pas ça qui va sauver nos commerces indépendants.

MME FOURE : Je vous rappellerai simplement que, Dieu merci, notre centre-ville n'est pas dans une situation critique. On verra à l'issue de la crise comment on le retrouvera parce que pour l'instant on n'est pas en mesure de savoir exactement quelle est la situation.

Mais avant cette crise sanitaire, je vous rappelle quand même que le centre-ville avait été considéré comme le premier centre-ville de France dans sa catégorie par un magazine qui était complètement indépendant, un organisme qui s'appelle Procos qui est complètement indépendant. Donc, je rappelle que la situation n'était pas calamiteuse comme vous le dites. Et je pense que donc Shopping Promenade n'a pas fait le tort que vous imaginez à notre centre-ville qui a d'autres atouts, et nous nous efforçons justement de développer ses atouts avec des opérations comme celle-ci, mais avec bien d'autres et notamment des actions d'animation. On sait bien que le commerce est en évolution actuellement. Pour autant, les associations de commerçants savent que nous sommes à leurs côtés pour les épauler et c'est bien normal.

On peut passer au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

MME FOURE : Merci à Nathalie LAVALLARD. Je passe la parole à Clément STENGEL pour le dossier suivant. On a nettoyé le micro entre deux. Non ! Il faut quand même respecter les règles.

19 - ÉTOUVIE. MAISON DES PROJETS. MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL. CONVENTIONS.

M. STENGEL : Merci, Madame le Maire, et ce n'est pas le président du CHSCT qui vous dira le contraire. Je vous en remercie en tout cas parce que ce soir tout le monde observe bien fidèlement et attentivement les gestes barrières et l'ensemble des préconisations.

Le point 19, mes chers collègues, concerne les conventions de mise à disposition d'un local pour la Maison des Projets à Étouvie.

En effet, il ne vous aura pas échappé que dans le cadre de l'ANRU notamment, beaucoup de projets sont en cours et vont être en cours sur le mandat sur le quartier Étouvie, et donc je vous propose d'approuver les conventions d'occupation par lesquelles la SIP mettrait à la disposition de la ville d'Amiens un local, situé avenue de Bourgogne, d'une surface de 144 m² pour que l'association APAP puisse également le sous-louer dans le cadre de l'animation du Système d'Échanges Local, et également aux côtés des membres du Conseil Citoyen qui donc pourront avoir enfin un local décent pour leur activité de conseil citoyen sur le quartier.

La SIP mettrait le local à la disposition de la collectivité qui ne paierait que les charges estimées à 3 509,52 € par an.

Une partie de ces charges serait facturée à l'APAP au prorata de la surface occupée, soit 1 433,04 € TTC correspondant à une occupation de 58,80 m².

Il convient par ailleurs d'autoriser Madame le Maire à signer les conventions à intervenir.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. On passe au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

MME FOURE : Et comme on quitte donc la délégation du président du CHSCT, je propose qu'on soit attentifs à laisser peut-être les portes ouvertes pour aérer un peu notre salle puisque ça fait un peu plus d'une heure maintenant que nous sommes dans cette salle. Donc, si on pouvait veiller à ce que les portes restent ouvertes de part et d'autre, je pense que là aussi ce serait un bon signal à donner.

20 - AMSOM HABITAT. ZAC INTERCAMPUS. ACQUISITION EN VEFA (VENTE EN L'ÉTAT FUTUR D'ACHEVEMENT) DE 16 LOGEMENTS (11 PLUS ET 5 PLAI) AUPRES DE LA SOCIÉTÉ ÉDOUARD DENIS SUR LE LOT 1L1. PARTICIPATION FINANCIÈRE. CONVENTION.

MME RODINGER : Donc, l'AMSOM Habitat sollicite la participation financière de la collectivité dans le cadre de son projet d'acquisition en VEFA d'un programme de 16 logements locatifs sociaux situé au sein de l'îlot 1L1 de la ZAC Intercampus.

Ce programme, composé de 11 PLUS et 5 PLAI, comporte 9 T2, 4 T3 et 3 T4 et devrait faire l'objet d'une livraison fin 2022.

Le prix de revient de cette opération s'élève à 2 176 135 €, soit 136 008,44 € par logement.

Je vous propose de répondre favorablement à la demande de l'AMSOM Habitat en lui versant une somme de 64 000 €, soit 4 000 € par logement PLUS et PLAI.

Je vous propose également d'approuver la convention correspondante et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ? Oui, Monsieur BAÏS.

M. BAÏS : Donc Madame le Maire, comme tout à l'heure, ici, je vais regrouper les points 20, 21 et 23 qui sont relatifs donc à l'acquisition d'un total de 67 logements en VEFA par des bailleurs sociaux, donc AMSOM, Clesence et la SIP, sans qu'il ne soit fait état des typologies de logements projetés.

En l'espèce, les points 20 et 21 concernent respectivement une subvention directe à l'acquisition de 16 logements en VEFA par l'AMSOM et 27 logements par Clesence.

Le point 23, lui, concerne une garantie financière de la ville d'Amiens pour un prêt contracté devant la Caisse des dépôts et des consignations, contracté par la SIP pour un projet d'acquisition en VEFA de 24 logements.

Le rôle d'un bailleur social est normalement de construire des logements sociaux. Ici, on est sur l'acquisition en VEFA, ce qui veut dire que les bailleurs sociaux achètent des bâtiments à des promoteurs privés pour les rendre sociaux. Ce qui interroge ici, c'est l'absence totale de maîtrise de ce qui est construit par les bailleurs sociaux. Par ce procédé, on finance donc indirectement la production privée pour faire du logement social et on se prive des expertises de la collectivité sur les besoins en logements.

Donc Madame le Maire, pourriez-vous nous indiquer pourquoi les bailleurs sociaux sont obligés de se tourner vers des acteurs privés pour construire ces logements ? Quelle est la maîtrise des bailleurs sociaux sur la production de ces logements, sur leur qualité ? Quel est leur rôle ? Quel sera leur pouvoir de contrôle de la qualité ? Et quels sont les intérêts des acteurs privés à construire du logement social ? Ont-ils accès aux expertises de la collectivité sur les besoins en logements ?

MME FOURE : Ce que je peux vous dire, c'est qu'à ma connaissance, ce sont les opérateurs, donc les bailleurs sociaux, qui ont la maîtrise pleine et entière des programmes, des projets, parce qu'en fait il se trouve que c'est un promoteur qui est sur un terrain à un moment qui va construire pour partie des logements privés classiques et pour partie des logements sociaux. Donc, c'est vraiment le bailleur social qui a la totalité de la maîtrise. Je parle sous le contrôle de la présidente de l'AMSOM, par exemple, qui peut peut-être dire un mot ? Oui. Est-ce qu'on peut passer la parole à Madame CLECH ?

MME CLECH : Merci, Madame le Maire. En fait, l'acquisition en VEFA, ça permet aussi la mixité sociale dans un quartier et c'est ça qui est extrêmement intéressant, d'où l'achat effectivement à un promoteur puisqu'on va avoir à la fois du logement privé et du logement social dans un même ensemble. Mais ça reste effectivement un moyen parmi les autres de produire du logement social.

MME FOURE : Et vous nous confirmez que c'est bien l'opérateur social qui a la maîtrise pleine et entière du projet pour ce qui le concerne.

MME CLECH : Pour ce qui le concerne bien sûr.

MME FOURE : Donc voilà, pour rassurer peut-être Monsieur BAÏS.

Pas d'autres observations ? Alors, on peut passer au vote sur le point. C'est sur le point 20, sauf erreur de ma part.

ADOpte A L'UNANIMITE

21 - CLESENCE. ACQUISITION DE 27 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX EN PLAI ADAPTES RUE MOÏSE DELOUARD. PARTICIPATION FINANCIERE. CONVENTION.

MME RODINGER : Je vous propose d'approuver la convention à intervenir avec CLESENCE, qui sollicite la participation financière de la ville d'Amiens pour l'acquisition de 27 logements locatifs sociaux en PLAI adaptés, rue Moïse Delouard.

Le prix de revient de cette opération s'élève à 3 239 408,90 €, soit 119 978,11 € par logement.

La ville d'Amiens verserait à CLESENCE la somme de 108 000 €, soit 4 000 € par logement, pour y contribuer. Il convient également d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ? Alors, on passe au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

22 - SIP. REHABILITATION DE 86 LOGEMENTS COLLECTIFS PLACE D'AUVERGNE ET RUE DE POITOU. PARTICIPATION FINANCIERE. CONVENTION.

MME RODINGER : Je vous propose d'allouer à la SIP une somme de 344 000 € afin de concourir à son projet de réhabilitation de 86 logements collectifs locatifs sociaux situés Place d'Auvergne et rue de Poitou.

Il s'agit de travaux d'amélioration de performance thermique permettant le passage d'une étiquette énergétique D à C, étant précisé qu'aucune augmentation de loyer ni de contribution locative ne sera appliquée par la SIP à l'issue des travaux.

Le montant de ces travaux démarrés fin 2020 s'élèvera à 2 967 444 €, soit 34 505 € par logement.

Je vous propose donc également d'approuver la convention correspondante et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ? Si, Monsieur DESCHAMPS. On va reprendre le micro de Madame RODINGER. On va le nettoyer et le donner à Monsieur DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Merci. Oui. Dans cette délibération, il est question de rénovation énergétique et de confort apporté aux habitants de ces logements, et il est question aussi d'une participation financière de la ville d'Amiens pour faire ces travaux. Aujourd'hui, les sommes qui vont être allouées ne sont pas conditionnées au gain énergétique qui va être appliqué et qui surtout va être ressenti par les locataires de ces habitations.

Que nous disent-ils quand nous les interrogeons ? C'est que certes ils sont contents d'habiter dans un immeuble qui est refait, dont la façade et dont les parties communes sont beaucoup plus esthétiques qu'auparavant, mais que sur la partie gain énergétique, ça ne se ressent pas beaucoup. Ça se ressent un petit peu, mais ça ne se ressent pas beaucoup.

Les élus du groupe Amiens au Cœur vous font une proposition : c'est que désormais un cahier des charges précis soit réalisé par la ville d'Amiens pour que les aides données aux bailleurs soient conditionnées à une stratification d'amélioration thermique de ces logements, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

MME FOURE : Florence RODINGER va répondre. Ah ! Pardon, je n'avais pas vu. Donc en attendant, Monsieur BARA, allez-y, puis comme ça Florence RODINGER répondra à la totalité des interventions.

M. BARA : Madame le Maire, chers collègues, la poursuite de la réhabilitation du patrimoine de la SIP sur Étouvie est une bonne chose. De nombreux locataires de ce quartier font preuve de patience et sont obligés de supporter le vieillissement croissant de certains bâtiments qui font cohabiter avec l'humidité due à une isolation inexistante et parfois même des cafards.

La presse s'est récemment fait l'écho d'une famille habitant allée de Vendée forcée de trouver une solution pour dormir autre part. Monsieur dort dans sa voiture et Madame emmène ses enfants dormir chez sa mère tant leur logement rongé par l'humidité est devenu insalubre.

Cette insalubrité a des conséquences sur le plan sanitaire. Un grand nombre d'enfants sont asthmatiques et la consommation d'antihistaminiques chez les adultes est systématique.

Nous espérons que le confort d'isolation thermique lié à cette réhabilitation améliorera le confort sanitaire, moral et psychologique des locataires.

Et puisque nous parlons confort, Madame le Maire, profitons de cette occasion pour parler d'un autre animal opportuniste qui s'est complètement adapté à la vie de quartier qui lui fournit le gîte et le couvert. En effet, les deux prochains sites de réhabilitation, Place d'Auvergne et rue du Poitou, sont des bâtiments aux toits plats où le goéland a posé ses valises. Les hauteurs de ces bâtiments sont devenues des zones d'habitation mais aussi des zones de reproduction. Le goéland crée des nuisances sonores. Il abîme les façades d'immeubles récemment rénovées et surtout ils sont de plus en plus nombreux.

Madame le Maire, nous savons que le goéland est une espèce protégée. Néanmoins, il est possible d'obtenir auprès du préfet une dérogation pour supprimer les œufs selon l'article L.411-1 et 2 du Code de l'environnement qui permet de procéder à la stérilisation des œufs du goéland uniquement pendant la période de ponte qui a lieu en avril. À Nice, avec cette dérogation, on a procédé à la stérilisation des œufs en projetant par le biais d'un drone un produit bloquant l'oxygénation et le développement des œufs. Madame le Maire, ne serait-il pas possible, avant cette réhabilitation, d'engager le même processus ?

MME FOURE : Je vais laisser Florence RODINGER répondre pour partie et puis je compléterai.

MME RODINGER : Oui. Merci, Madame le Maire.

Effectivement, je vais répondre sur la partie rénovation énergétique pour dire à Monsieur DESCHAMPS que nous-mêmes nous réfléchissons à une stratégie sur la rénovation thermique et bien sûr pour conditionner les aides maintenant aux performances énergétiques. Dans ce cas précis du bâtiment M Étouvie, donc la SIP, si je décris toutes ses... tout ce qu'elle a fait comme rénovations pour les 86 logements, il s'agit de... Elle a mis en place une isolation thermique par l'extérieur qui comprend l'isolation des sous-sols, la création d'une VMC collective, le remplacement des menuiseries extérieures avec l'installation de volets roulants, le remplacement des radiateurs et le calorifurage des réseaux en sous-sols, le remplacement des portes d'entrée, de réfection d'électricité, logements, etc.

Mais effectivement, nous nous sommes nous-mêmes interrogés sur le confort... comment dire... qui est généré par ces modifications et nous nous sommes étonnés aussi que l'étiquette énergétique ne passait que de D à C.

Or, après interrogation auprès de la SIP, il s'est avéré qu'effectivement ils améliorent aussi leur performance énergétique du fait d'être raccordés à la chaufferie bois, donc... et comme ils disent, s'ils raisonnent en chiffres, ce serait plus parlant, c'est-à-dire qu'en kilowatts, ils passent... enfin, il ne leur manque que 6 kilowatts pour passer en étiquette B. Donc ça, l'étiquette B a priori serait assez méritée dans ce qu'ils ont fait.

Cela dit, effectivement, il ne faudrait pas tomber comme... comment dire ? Et ça, on est vigilants. Dans le fait d'avoir une performance énergétique qui est simplement liée au raccordement à la chaufferie bois sans faire d'isolation derrière. Vous voyez, ce serait assez trompeur. Et ça, on y est très vigilants.

Voilà, tout ça pour conclure auprès de Monsieur DESCHAMPS en disant que nous aussi, effectivement, on réfléchit à notre stratégie liée à la performance énergétique des logements.

MME FOURE : Merci.

S'agissant des goélands, c'est un vrai sujet. Donc, le fait de stériliser les œufs, outre que c'est quand même assez violent comme procédé, pose des problèmes parce que ce n'est pas aisé du tout d'arriver à traiter donc les œufs œuf par œuf quasiment. Donc, je ne vous ferai pas de dessin. Je pense que vous avez tous compris.

Donc, la méthode qui avait été utilisée il y a quelques années et qui s'était révélée assez efficace, parce que c'était sur les toitures de Whirlpool qu'il y avait beaucoup de goélands qui s'implantaient parce qu'il y avait une partie des bâtiments de Whirlpool qui était inoccupée. Et donc, les riverains notamment du quartier Montières se plaignaient de ne pas pouvoir profiter de leur jardin l'été et de ne pas pouvoir non plus faire sécher leur linge dans leur jardin l'été. Je n'ai pas besoin non plus de vous faire de dessin. Vous avez compris ce que je voulais dire.

Donc, l'idée avait été plutôt de donner des coups de canon, je vais dire, enfin des bruits, des détonations, alors pas à horaires fixes justement pour que les goélands ne s'y habituent pas, mais au moment de la fin de la journée pour faire en sorte qu'on empêche les goélands de venir nicher au fond. Donc, c'est peut-être cette méthode-là qui serait plus efficace à mettre en œuvre puisqu'elle avait, semble-t-il, marqué les esprits il y a quelques années. Elle avait non pas réglé la totalité du problème, mais en tout cas elle avait permis d'améliorer. Donc, je propose qu'on revoie comment il serait possible de procéder, là, dès cette année, si c'est possible, en demandant les dérogations bien sûr à la préfecture en temps et heure. Mais c'est un vrai sujet qui est assez compliqué à résoudre.

On peut passer au vote maintenant sur la délibération ? Donc, nous sommes sur la délibération 22.

ADOpte A L'UNANIMITE

23 - SIP. ZAC RENANCOURT. ACQUISITION DE 24 LOGEMENTS SITUES LOT D7 BIS. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.

MME RODINGER : Je vous invite à accorder à la SIP HLM la garantie de la ville d'Amiens pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 3 423 515,97 € destiné à financer l'acquisition auprès de la SCCV PBP, autrement dit le groupe BDL, de 24 logements locatifs sociaux, soit 16 PLUS et 8 PLAI, situés ZAC Renancourt. Il convient d'approuver la convention fixant les modalités de la garantie et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ? Alors, on passe au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

MME FOURE : Donc, je vous fais remarquer que nous venons de passer, ce soir, des délibérations portant sur donc la garantie d'emprunt ou plus vraisemblablement, plus souvent en tout cas, la participation financière de la ville pour la construction ou la rénovation de 153 logements. Ce n'est pas négligeable et c'est à chaque conseil que nous passons ainsi les délibérations.

24 - IMPLANTATION DE DEUX MICRO-FOLIES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE D'AMIENS.

M. LORIC : Donc, les Micro-Folies, ce sont des musées numériques, des antennes qui permettent en fait d'aller puiser dans une base de données, une base d'œuvres d'art et notamment, là pour le cas qui nous intéresse, ce sont les bases de données d'organismes très prestigieux puisque c'est La Villette, c'est le Louvre, c'est le Château de Versailles et ça permet d'avoir des antennes de ces musées sur nos territoires.

J'en profite pour dire d'ailleurs que comme c'est un sujet de culture, c'est un sujet qu'on a porté également avec mon collègue Pierre SAVREUX qui, si vous en êtes d'accord, Madame le Maire, pourra dire un mot, s'il y a des questions notamment sur l'aspect culturel.

Donc, initiées par le Ministère de la Culture, les Micro-Folies sont une composante du plan d'action en faveur des territoires culturels prioritaires qui s'appelle donc la "Culture près de chez vous". Ça a été lancé au printemps 2018 et à la faveur du déplacement du Chef de l'État sur le territoire d'Amiens en décembre 2019, on se souvient de ce déplacement notamment sur le secteur nord, l'ambition d'une installation d'une ou plusieurs Micro-Folies sur l'aire métropolitaine a été affirmée comme un enjeu d'accès renouvelé à la culture pour les publics prioritaires.

Dans ce contexte, le délégué de la préfète sur la thématique « Politique de la Ville » ainsi que les agents de la direction de l'Action Culturelle et du Patrimoine et de la direction de la Politique de la Ville ont émis le souhait d'envisager l'implantation de trois Micro-Folies sur l'agglomération.

Le projet Micro-Folie s'articule autour d'un musée numérique dont le succès repose sur une installation facile :

- Premièrement, il s'installe dans n'importe quel lieu pouvant accueillir au moins, au minimum, donc une trentaine de personnes. Pour une structure qui ne disposerait d'absolument aucun matériel au préalable, un budget d'environ 35 000 € HT pour équiper la salle est nécessaire ;
- Deuxièmement, il se monte et se démonte facilement permettant d'organiser d'autres activités dans le même espace ;
- Et troisièmement, le personnel de La Villette assiste la structure accueillante dans le montage du matériel et forme le personnel à l'utilisation des logiciels. Et c'est vrai que ça, c'est quelque chose d'assez précieux puisque ça permet de faire de la médiation de ces œuvres d'art et donc de toucher un public qui n'a pas toujours accès à ces œuvres d'art.

Je vous propose donc, d'une part, que la ville d'Amiens installe deux Micro-Folies, l'une au jardin archéologique de Saint-Acheul et l'autre au Centre d'Animation Jeunesse l'Odyssée, et d'autre part, d'autoriser Madame le Maire à solliciter les subventions.

Le coût de cette opération, la première année, s'élèverait à 62 900 € pour l'achat de matériel notamment et à 2 000 € les années suivantes pour les adhésions.

MME FOURE : Merci. Pierre SAVREUX veut-il ajouter quelque chose ? Non. Tout a été dit par Jean-Christophe. Pas d'observation(s) ? Alors, on passe au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

25 - RESERVATION DE BERCEAUX A DESTINATION DES ENFANTS D'AGENTS DU MINISTERE DE L'ÉCONOMIE ET DU MINISTERE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS DANS LES STRUCTURES DE LA PETITE ENFANCE GERÉES PAR LA VILLE. CONVENTION 2020-2023. RENOUVELLEMENT.

MME BOUCHEZ : La collectivité a conventionné depuis 2007 avec les Ministères de l'Économie et des Finances et de l'Action et des Comptes Publics pour la réservation de deux berceaux au bénéfice de leurs agents au sein des crèches municipales.

La convention arrivant à expiration, et suite à la demande de renouvellement formulée par nos interlocuteurs, je vous propose de donner une suite favorable et d'approuver le projet de convention pour la période 2020-2023, étant précisé qu'en contrepartie de la réservation de ces deux berceaux, les ministères verseront une aide de fonctionnement d'un montant de 6 600 € par place, soit 13 200 € par an.

Je vous propose également d'autoriser Madame le Maire à la signer.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Alors, on passe au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

26 - CRECHE ASSOCIATIVE UN AN POUR DEVENIR GRAND. ACHAT ET AMENAGEMENT D'UN LOCAL. SUBVENTION D'INVESTISSEMENT. CONVENTION.

MME BOUCHEZ : Cette structure multi-accueil associative existant depuis décembre 1991, le jardin d'enfants "Un an pour devenir grand" accueille des enfants à partir de 18 mois, les prépare pour leur entrée à l'école en leur apprenant, notamment, la vie en collectivité.

L'ensemble immobilier dans lequel cette structure louait des locaux est mis en vente. Le bail est donc voué à prendre fin d'ici novembre 2021.

Néanmoins, un nouveau local ayant été trouvé au sein de l'immeuble 130, rue Laurendeau, dans le même quartier, la crèche a sollicité la ville d'Amiens pour accompagner son projet de relocalisation. Le coût global de cette opération, achat et travaux compris, s'élèverait à 1 067 780 €.

Je vous propose donc de répondre favorablement à la demande de la crèche associative en lui attribuant une subvention d'investissement de 70 000 € et en approuvant la convention correspondante.

Je vous propose également d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Alors, on passe au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

27 - ENFANCE ET JEUNESSE. SUBVENTIONS. ANNEE 2021. CONVENTIONS.

MME BOUCHEZ : Dans le cadre du Projet Éducatif Global municipal et de la politique Enfance et Jeunesse mise en place par la Ville d'Amiens, je vous propose d'accorder :

- une subvention de 87 800 € au Centre Socio Culturel Étouvie pour ses actions Centre

Animation Jeunesse, donc des enfants de 12 à 16 ans et l'accueil des 16-25 ans,

- une somme de 10 000 € au profit de l'ALCO pour ses actions Jeux d'ici et jeux d'ailleurs pour 5 000 € et les Ateliers cultures et loisirs pour une somme de 5 000 €,
- Une subvention de 20 000 € pour l'UFOLEP SOMME dans le cadre de l'organisation de leurs séjours sportifs d'été.

Il convient d'autoriser Madame le Maire à signer les conventions à intervenir avec chacune de ces associations.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. On passe au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

M. BARA n'a pas pris part au vote.

**28 - PROJETS DES ECOLES PUBLIQUES. SUBVENTIONS. ANNEE SCOLAIRE 2020-2021.
CONVENTIONS.**

MME BOUCHEZ : Dans le cadre du financement des projets mis en œuvre par les écoles publiques maternelles et élémentaires, le comité de la Caisse des Écoles a été appelé à donner un avis consultatif sur la pertinence des dossiers examinés au cours de la réunion du 7 décembre dernier.

Compte tenu du contexte sanitaire actuel, peu de dossiers ont été déposés : seuls 9 dossiers ont été examinés et ils ont tous reçus un avis favorable de la part de cette instance.

Néanmoins, beaucoup d'actions prévues l'année dernière ont été reportées au regard de la crise actuelle. Un report des crédits de l'année précédente a par ailleurs fait l'objet d'un vote en septembre 2020.

Je vous propose donc d'accorder une subvention de 18 271,91 € pour l'année scolaire 2020/2021 qui sera répartie de la façon suivante :

- un versement donc aux deux associations porteuses que sont l'OCCE Somme pour un montant de 3 195,24 €,
- et une somme de 5 076,67 € au profit de l'USEP Somme.

Par ailleurs, je vous propose également, cette année, d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle à l'AFEV pour un montant de 10 000 €, pour une action en faveur de la réussite éducative "un accompagnement vers la lecture".

Il convient d'approuver les trois conventions afférentes et d'autoriser Madame le Maire à les signer.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. On passe au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

29 - CAISSE DES ECOLES. MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF REUSSITE ÉDUCATIVE. SUBVENTION. ANNEE 2021. CONVENTION.

MME BOUCHEZ : Je vous propose de soutenir à hauteur de 100 000 €, pour l'année 2021, comme les années précédentes, la Caisse des Écoles qui porte le programme « réussite éducative ».

Ce programme est défini dans le plan de cohésion sociale et permet de délivrer un accompagnement éducatif, culturel, social et sanitaire auprès des élèves et des familles en difficulté.

Je vous propose également d'approuver la convention correspondante et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ? Si, Madame DESBUREAUX.

MME DESBUREAUX : Lors de la commission, nous avons eu accès au bilan des actions mises en place en 2019. Dans ce bilan, que j'ai parcouru attentivement, les actions s'adressent majoritairement aux élèves des écoles primaires et des collèges. Et je me posais la question de savoir s'il y avait des actions portées aussi dans les lycées, puisqu'il y a plusieurs lycées dans ces secteurs concernés. Et est-il prévu d'y étendre le champ d'action du DRE ?

MME FOURE : Y a-t-il d'autres questions ? Non. Alors, Hélène BOUCHEZ peut-elle répondre ?

MME BOUCHEZ : En partie, oui, sur le... Ce dispositif, c'est un dispositif qui est mis en place par l'État, donc pour un montant assez important : 435 000 €. Donc la ville abonde, elle, de son côté pour 100 000 €.

Effectivement, sur le bilan de l'année 2019, c'est 275 enfants et leurs familles qui ont été accompagnés par les équipes précitées éducatives et effectivement ce sont des enfants jusqu'à l'âge de 15 ans. Donc, c'est pour ça aussi que les collèges... Dans les familles, il y a des enfants et tous les enfants sont pris quel que soit l'âge, jusqu'à l'âge de 15 ans donc, et ils rentrent dans le dispositif. Donc concernant les lycées, je pense qu'on n'est plus dans les âges qui sont concernés par le dispositif.

MME FOURE : Donc, pour l'instant, il n'y a pas de dispositif spécifique en tout cas en direction de ceux qui ont l'âge d'être lycéens. On peut passer au vote ?

ADOpte A L'UNANIMITE

30 - MISSION AMIENS FOR YOUTH. SUBVENTIONS. ANNEE 2021. CONVENTIONS.

M. LHERMITTE : Dans le cadre de sa politique en direction de la jeunesse, la ville d'Amiens apporte son soutien aux associations qui mettent en œuvre des actions et des manifestations d'intérêt général en direction de la jeunesse en cohérence avec la stratégie définie dans le cadre d'Amiens Capitale Européenne de la Jeunesse. Je vous propose d'adopter la répartition de 25 620 € aux cinq associations mentionnées dans cette délibération.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ? Monsieur DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Oui, nous allons nous abstenir sur ce point et je vais vous expliquer pourquoi.

Force est de constater qu'Amiens For Youth ne prend pas. La mayonnaise ne prend pas à Amiens. Alors, peut-être est-ce la faute de Covid qui est passé par-là et qui sans doute a fait que les choses ne vont pas à la vitesse que vous auriez peut-être espérée ? Mais en tout cas, la jeunesse amiénoise ne semble pas se retrouver dans ce statut de Capitale Européenne de la Jeunesse.

Les subventions qui nous sont proposées sont éparses, disparates, et elles sont loin de concerner toute la jeunesse amiénoise.

Je vous mets au défi d'interroger des jeunes dans la rue et de leur demander s'ils savent qu'ils habitent dans une ville qui est Capitale Européenne de la Jeunesse. Peut-être vous diront-ils oui, certains. Mais si vous allez plus loin dans le questionnement en leur demandant : que fait la ville pour vous ? Qu'est-ce que la ville a fait pour toi, Amiénois de 16 ans, 18 ans, 20 ans, 25 ans ? Je ne suis pas sûr que les réponses feraient plaisir à entendre.

Voilà, c'est la raison pour laquelle nous allons nous abstenir sur ce vote. Nous aurions aimé qu'Amiens For Youth soit une grande réussite parce que cette jeunesse amiénoise... Je n'ai pas envie de dire « cette jeunesse amiénoise », la jeunesse amiénoise en aurait bien besoin, surtout en ce moment. Mais encore une fois, je ne veux pas que Covid soit l'arbre qui cache la forêt. Je ne suis pas certain qu'en période normale les actions qui sont proposées eussent fait d'Amiens une Capitale Européenne de la Jeunesse qui ait fait beaucoup de choses.

MME FOURE : Thomas.

M. LHERMITTE : Oui. Alors juste pour vous répondre, Monsieur DESCHAMPS. Alors, je ne vais pas rappeler la liste des événements qui sont proposés dans le cadre d'Amiens For Youth. Cela dit, je pense que les centaines de jeunes qui sont concernés par les dispositifs « Passe ton permis », stages de révision et j'en passe, sont assez satisfaits, eux, de pouvoir accéder à ces dispositifs. Quant au coronavirus, j'espère que l'année 2021 nous dira, si la situation sanitaire s'améliore, si Amiens For Youth est justement un succès auprès de la jeunesse. Mais pour l'heure évidemment que cela a impacté l'année 2020.

MME FOURE : Merci de ces précisions. Moi, je voudrais ajouter que la mission d'évaluation qui a été demandée par l'opposition va permettre aussi d'éclairer de manière importante l'ensemble des collègues qui ne savent peut-être pas toutes les actions extrêmement nombreuses qui ont été menées durant l'année 2020 et qui perdurent aussi cette année. Donc, Hélène BOUCHEZ va le préciser. Mais du coup je m'étonne que Monsieur DESCHAMPS fasse cette remarque-là alors qu'il n'a pas souhaité participer à la mission d'évaluation. Donc, oui. Oui. Il peut répondre tout de suite, Monsieur DESCHAMPS, bien sûr.

M. DESCHAMPS : Oui, je vais vous répondre sur la non-participation d'Amiens au Cœur à cette mission. Cette mission d'information, elle a été demandée par les élus du groupe... enfin des groupes Amiens c'est l'tien puisque vous savez qu'ils se sont déjà séparés en plusieurs groupes. Et cette mission d'évaluation va mener, va déboucher sur une conclusion et sur un exposé. ²Évidemment nous serons là lors de l'exposé pour écouter, pour entendre et pour apporter, nous aussi, notre avis. Mais nous n'avons pas voulu nous associer à Amiens c'est l'tien sur cette commission. Voilà pourquoi nous n'en faisons pas partie.

MME FOURE : Alors, c'était Madame THÉROUIN qui m'avait demandé la parole, puis Madame DELETRÉ, puis Madame BOUCHEZ. Donc, Madame THÉROUIN.

MME THEROUIN : Merci, Madame FOURÉ. Vous m'avez retiré une partie de mon intervention. Pour une fois, on va être d'accord.

MME FOURE : Pardon ! Pardon alors.

MME THEROUIN : Mais c'est marrant parce que Renaud DESCHAMPS, il se réveille en ce moment. Il vote tout, puis d'un seul coup il ne veut pas participer avec son groupe à la commission d'évaluation, et l'opposition, elle est là aussi pour aider à l'évaluation des politiques publiques et retravailler sur les orientations dans le sens de l'intérêt général, et on n'est pas là pour faire des claquettes. Donc, on est là pour avancer ensemble et faire en sorte que notre jeunesse puisse être fière de sa ville et qu'elle se trace un avenir. Et on pourra en reparler avec l'intervention de mon collègue Fabien VOULMINOT juste après. Donc, je m'étonne que d'un seul coup on se réveille pour critiquer Amiens For Youth quand on ne veut pas savoir. Enfin la commission d'évaluation, elle est là pour la transparence aussi. Donc justement, on va pouvoir faire en sorte d'avancer et de pouvoir avoir peut-être des nouvelles orientations. Il est encore temps. Mais en tout cas, pour ceux qui votent tout et d'un seul coup qui découvrent les dossiers, et on verra au prochain conseil d'agglo, il y a des gens qui se réveillent comme ça d'un seul coup opposants. C'est marrant.

MME FOURE : Margaux DELÉTRÉ.

MME DELETRE : Oui. Bonsoir, Madame le Maire. Bonsoir à toutes et à tous. Je ne rentrerai pas dans le fond du sujet et des questions qui ont été posées ce soir puisqu'effectivement la mission démarre demain.

On ne s'est absolument pas concertées avec Émilie THÉROUIN précédemment. Je voulais simplement remarquer le double jeu auquel Renaud DESCHAMPS s'astreignait depuis un certain temps, en particulier sur ce dossier mais pas que.

Je rappelle qu'il est parfaitement au courant de ce qu'est Amiens For Youth, des missions, des actions qui ont lieu depuis 2018. Il les a votées. Il les a adoptées. Il faisait partie des bureaux municipaux et il les connaît parfaitement toutes. Il a un temps partagé d'ailleurs sur ses réseaux sociaux les actions qui ont pu être menées par la mission Amiens For Youth et puis du jour au lendemain il a souhaité ne plus le faire. Donc, charge à lui maintenant de faire effectivement ce jeu de claquettes, comme il s'y est habitué depuis quelque temps, mais nous aussi on s'y habitue.

MME FOURE : Hélène BOUCHEZ. Non. Tout a été dit ? OK.

Une seconde. On reviendra donc sur le fond du dossier bien entendu à d'autres occasions.

Oui, Monsieur DESCHAMPS. Puisqu'il a été mis en cause, il est logique de lui repasser la parole.

M. DESCHAMPS : Oui, oui, je suis mis en cause mais très gentiment par Margaux DELÉTRÉ qui est très aimable et qui a toujours été très aimable avec moi.

MME FOURE : Oh ! Nous attendons la suite avec intérêt.

M. DESCHAMPS : Et vous allez voir que ça va très bien se passer. Très, très bien ! Très bien se passer parce que oui, Margaux, je suis au courant de ce qui se passe. Évidemment, j'ai fait

partie de l'équipe municipale. J'ai été adjoint et dans mon rôle d'adjoint je communiquais sur ce que tu faisais. Tu devrais en être ravie. Je suis sûr que tu en es ravie.

Mais mon intervention, elle a été pour dire, et je te le répète, que ce n'est pas parce que moi, je sais ce qui se passe. Ce n'est pas ça que je dénonce. Ce que je dénonce, c'est que je ne suis pas certain que les jeunes Amiénois savent ce que la ville fait pour cette action. Et ce qui a été dit par ton voisin derrière, c'est : « Nous avons fait des choses pour une centaine d'Amiénois », ben ce n'est pas beaucoup ! Ce n'est pas beaucoup. Donc voilà. Moi, c'était ça le fond de mon intervention.

Et puis pour terminer, parce qu'on ne va pas faire non plus... Je ne vais pas monopoliser la parole trop longtemps. Margaux et tous les autres, il faut que vous preniez un jour conscience que je ne fais plus partie de votre équipe et que j'ai pris mon envol et que j'ai le droit maintenant de m'exprimer. Je suis déçu d'avoir quitté cette équipe, en tout cas peut-être êtes-vous déçus que je l'aie quittée. Mais j'ai ma liberté d'expression. Ce que je dis maintenant, je le dis avec force et conviction. Je me suis présenté au suffrage face aux Amiénois. Ils ont été un certain nombre, assez nombreux, à voter pour nous et ils me donnent quitus pour parler en leur nom.

MME FOURE : Ça, c'est : le moment venu, les Amiénois le diront. Parce que c'est bien malin qui peut dire qui a quitus de la part des Amiénois. Mais non, non. Personne ne peut le dire. Personne ne peut le dire. Et la personne qui se trouve derrière Margaux DELÉTRÉ a un nom : il s'appelle Thomas LHERMITTE.

M. DESCHAMPS : Cela m'a échappé, désolé.

MME FOURE : Alors, donc on va passer au vote sur la délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

MM. DESCHAMPS, METAY, MELNISANCOT, Mme VAGNIEZ, Mme BELLINA (pouvoir à M. DESCHAMPS) se sont abstenus.

MME FOURE : La délibération est adoptée à l'unanimité, preuve qu'elle était utile.

31 - PROJET EUROPÉEN INTERREG 2 MERS. SPEED YOU UP. FORMATION A L'ENTREPRENEURIAT DES LYCEENS EN RISQUE DE DECROCHAGE ET DES JEUNES NEET. CONTRAT DE PARTENARIAT.

M. LHERMITTE : Justement il s'agit d'un dispositif mis en place par Amiens For Youth.

Donc, dans le cadre du projet européen Interreg 2 mers, 13 partenaires de Belgique, des Pays-Bas, de France et du Royaume-Uni et de France travaillent depuis 2019 sur le dispositif "SPEED you UP". Donc, ce dispositif vise à lutter contre le décrochage scolaire et le chômage des jeunes, notamment en proposant aux élèves ciblés de créer des entreprises éphémères répondant à des besoins locaux.

La ville d'Amiens ayant été sollicitée pour intégrer le projet, cette méthode de travail sera mise en place dans deux établissements partenaires auprès de 73 jeunes scolarisés ainsi que dans les locaux d'Amiens For Youth auprès de 10 jeunes NEET.

L'encadrement et la formation seront assurés par un réseau d'entreprises. Il s'agit de la BGE Picardie pour la partie formation sur les aspects techniques de la création d'entreprise pour un

montant de 30 000 €. Le cabinet Odile DESSAINT réalisera en parallèle un programme de coaching visant à évaluer les compétences et ambitions des jeunes dans le but de les former en fonction de leurs besoins, cette fois pour un montant de 24 480 €.

Je vous propose donc d'approuver le contrat d'engagement à intervenir dans les établissements scolaires, la charte à intervenir avec les établissements scolaires, la nuance est importante, la charte des engagements de l'élève, l'avis de confidentialité ainsi que la demande d'autorisation de droit à l'image et d'autoriser Madame le Maire à signer l'ensemble de ces documents.

MME FOURE : Merci. Monsieur VOULMINOT m'a demandé la parole.

M. VOULMINOT : Merci.

Alors, pour lutter contre le décrochage scolaire, vous proposez, via la mission Amiens For Youth, à 73 lycéens ou lycéennes et 12 jeunes qui sont sans études, ni emploi, ni formation, de se former à la création d'entreprise éphémère et déployez pour cela un budget de près de 55 000 €. Autrement dit, vous dites aux jeunes en situation de décrochage, vous leur dites : « Devenez patron » avec le libéral espoir que ce projet mené par des entreprises privées, qui passe par la formation aux aspects techniques de la création d'entreprise et un coaching pour évaluer la compétence des jeunes, serait la solution miracle. Alors, si l'objectif est de raccrocher ces jeunes, pensez-vous vraiment que ce coup de baguette magique sera efficace ?

Le décrochage scolaire est un phénomène complexe avec des raisons multiples et diverses. Elles prennent souvent racine à l'arrivée, bien avant l'arrivée au lycée. Pour s'attaquer, pour résorber ce problème, il faut s'intéresser à ce qui se passe bien avant dans la vie scolaire de l'enfant et donner plus de moyens à l'école et au collège, notamment par l'augmentation, ce qu'on avait vu pendant le vœu tout à l'heure, là, l'augmentation des heures d'enseignement des établissements situés en zone prioritaire. Le dédoublement des classes de CP et CE1 serait inefficace si les moyens pour les années suivantes étaient rabaissés.

Par ailleurs, avec ce dispositif que vous nous présentez ce soir, c'est l'individu qui prime. C'est la responsabilité individuelle d'un jeune mineur qui est sollicitée. La force publique et le collectif ne comptent que trop peu. Or, on sait qu'il y a un effet bénéfique dans l'action collective et dans le soutien que pourrait avoir un jeune non pas d'entreprises individuelles privées mais, voilà, de l'Education nationale, de la force publique.

La scolarisation même adaptée des jeunes est un enjeu qu'il nous faut préserver, et trouver des solutions qui y concourent devrait être la priorité. Ce projet nous semble éloigné de la réalité des jeunes en situation de décrochage. Quand bien même il y en aurait deux qui effectivement pourraient être branchés par ce genre d'initiative, il n'y en aura que deux. Et ne constitue pas une réponse crédible à leurs difficultés. Aussi nous voterons contre.

MME FOURE : Thomas LHERMITTE.

M. LHERMITTE : Je ne sais pas pour les... enfin, j'imagine forcément qu'il n'y a pas... ce n'est pas uniquement le seul dispositif qui est fait pour lutter contre le décrochage scolaire. Ce projet, il s'inscrit dans le cadre d'un projet européen et c'est à ce titre que nous y participons. Et je voudrais ajouter quelques précisions sur le déroulement du projet.

Évidemment, ce n'est pas l'intérêt individuel qui prime ou je ne sais plus quel mot vous avez utilisé, mais dans le cadre de ce projet, les jeunes iront à l'extérieur des établissements pour essayer de valoriser le « apprendre en dehors de la salle de classe » et d'intégrer ou de créer

un réseau avec d'autres acteurs et/ou jeunes qui seraient intéressés par cette aventure entrepreneuriale. Et dans ce cadre, justement, il est dit qu'ils définiront des objectifs personnels mais aussi des objectifs d'équipe qui les conduiront à un engagement qui va au-delà du cadre scolaire.

Et pour ce qui est de votre appréciation sur le dispositif, moi, je me permettrais d'attendre le bilan de cette action avant de pouvoir le dresser.

MME FOURE : Merci. Merci, Thomas. Margaux DELÉTRÉ.

MME DELETRE : Oui. Merci, Madame le Maire.

Lorsqu'on lit des délibérations, je pense qu'il faut prendre un peu de... enfin se... prendre un peu de hauteur et ne pas s'en tenir qu'aux chiffres qui figurent dans ces textes et qui sont vraiment en rapport avec le projet en question.

Évidemment qu'il n'y a pas 73 jeunes sur Amiens qui sont touchés par les dispositifs qui sont menés sur la lutte contre le décrochage scolaire. C'est mentir que de dire cela ; de le dire en public en plus. Évidemment qu'on ne touche pas 73 jeunes par an. Il y a des dispositifs qui existent de part et d'autre de la part de plusieurs acteurs et pas uniquement de la collectivité.

Au passage, la collectivité, je le rappelle, finance les missions locales. Les missions locales font un travail extraordinaire. Les associations font un travail extraordinaire. La ville a mis en place des dispositifs, des stages de révision entièrement gratuits pour les jeunes qui passent leur baccalauréat, leur brevet.

La ville a mis en place des actions comme les rencontres autour de l'association Entreprendre pour apprendre pour sensibiliser à l'entreprenariat. Elle accompagne les fameux NEET dont on parlait. Je ne sais pas si tout le monde sait ce qu'est un NEET. Un NEET, c'est un jeune qui a complètement décroché du système scolaire, qui n'est ni en formation, ni en stage, ni en recherche d'emploi, qui parfois est à la maison derrière sa tablette sans forcément essayer de se trouver un avenir, qui est parfois perdu. Et véritablement, et on le verra dès demain en fait, à l'occasion de la réunion de la mission, je crois qu'on a essayé de faire de la dentelle, de faire du cas par cas pour tous les jeunes qu'on pouvait trouver qui étaient dans cette situation, et vous verrez que parfois, même si les chiffres ne sont pas forcément ceux qu'on espère, parfois on a aidé les jeunes profondément, durablement, et c'est vraiment ce qui compte. Voilà.

MME FOURE : Quoi qu'il en soit, donc le dossier sur lequel nous avons à voter, c'est un projet européen qui va démarrer, là, prochainement. Et donc comme l'a justement dit Thomas, je pense qu'on verra à la fin du dispositif à l'évaluer, à voir si c'est en effet pertinent ou impertinent. Voilà. Et on en tirera les conséquences. On passe au vote.

ADOpte

Observations :

*Mme DESBUREAUX, Mme DELATTRE (pouvoir à Mme DESBUREAUX) se sont abstenues.
Mmes BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, VOULMINOT, BARA, DÉCAVÉ (pouvoir à Mme THÉROUIN) ont voté contre.*

32 - COMITES DE QUARTIER. MISE A DISPOSITION DE TABLETTES. CONVENTION-TYPE.

M. DESCOMBES : Les comités de quartier, vous le savez, sont des lieux d'information, d'écoute, de débats et d'expression concernant les projets d'aménagement du quartier, la vie de quartier, l'amélioration du cadre de vie. Ils sont régulièrement consultés par la ville d'Amiens sur la mise en œuvre de projets. Ils sont l'un des relais entre la collectivité, les élus et ses services ainsi que les habitants.

C'est pourquoi je vous propose de doter d'une tablette numérique chaque comité de quartier, ainsi que l'Union des comités de quartier, pour un coût global estimé à 7 882 € HT, soit un budget de 7 207 € HT pour l'ensemble des tablettes, auquel s'ajoute un montant de 675 € HT pour l'achat d'une coque de protection.

En outre, je vous propose de verser une subvention de 180 € à chaque comité de quartier ainsi qu'à l'Union des comités de quartier et ce, pour financer l'abonnement souscrit auprès d'un fournisseur d'accès Internet pour cette tablette. Les conditions et modalités sont fixées dans la convention-type qui vous a été communiquée et que je vous propose d'approuver.

Je vous propose également d'autoriser Madame le Maire à signer les conventions à intervenir.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Alors, on passe au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

33 - COMITES DE QUARTIER. SUBVENTIONS. ANNEE 2021.

M. DESCOMBES : Dans le cadre du soutien que la ville d'Amiens apporte aux associations, je vous propose de verser une subvention de 1 100 € à chaque comité de quartier pour en assurer le bon fonctionnement. Concernant l'Union des comités de quartier, une erreur, Madame le Maire, une erreur matérielle s'est glissée dans la délibération qui vous avait été transmise. Je vous propose ainsi de lui octroyer une subvention de 2 500 € et non de 2 100 € comme indiqué dans l'acte. Le montant total des subventions attribuées pour l'année 2021 sera donc de 28 900 €.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Alors, on passe au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

MME FOURE : On est très heureux d'avoir ainsi doté les comités de quartier qui vont pouvoir continuer à travailler et c'est heureux.

34 - MISE EN ŒUVRE DE LA PREMIERE EDITION DU BUDGET PARTICIPATIF. EDITION 2021.

M. DESCOMBES : Mes chers collègues, j'ai le plaisir ce soir de vous faire une présentation au sujet de la mise en œuvre de la première édition du budget participatif.

La démocratie locale est l'une des priorités de la politique menée par la municipalité. Au regard du dynamisme et de la richesse citoyenne dans notre ville, il importe de la renforcer et de consolider les liens de proximité entre les citoyens, les élus et les services de la collectivité. C'est pourquoi je vous propose d'approuver la mise en œuvre du budget participatif.

Ce dispositif permettra d'élargir la possibilité pour les Amiénois de soutenir et encourager les initiatives citoyennes, de faire remonter les idées, les besoins et les priorités des habitants en étant force de proposition et en s'impliquant dans les choix budgétaires de la commune, en proposant des projets d'intérêt général destinés à améliorer leur cadre de vie. Ces projets devront respecter un certain nombre de critères détaillés dans le règlement intérieur du dispositif. Mais avant de vous parler du règlement intérieur, je vous propose un tour d'horizon du budget participatif 2021.

Le budget participatif permet aux Amiénois de proposer des projets pour leur ville sur lesquels ils pourront voter. Les projets lauréats seront ensuite réalisés par les services de la ville d'Amiens et d'Amiens Métropole en collaboration avec les porteurs de projet.

Pour l'année 2021, la ville d'Amiens consacre 1 million € à des projets imaginés par les Amiénoises et par les Amiénois.

Les principes fondamentaux du budget participatif sont les suivants :

- donner du pouvoir d'agir aux citoyens,
- être dans la continuité et la régularité, car le budget participatif a vocation à s'asseoir dans la durée,
- être dans l'égalité d'accès et l'inclusion, la transparence et la sincérité du dispositif avec de l'information simple et claire, la confiance et l'émancipation en permettant aux Amiénoises et aux Amiénois de porter des projets et d'avoir le pouvoir d'agir.

Quel est le calendrier pour cette première édition ? Jusqu'au 6 avril, c'est le lancement de l'appel à projets et le dépôt des idées via un formulaire réservé à cet effet sur le site amiens.fr. D'avril à juillet, c'est la période d'instruction des projets. Durant l'été, la commission citoyenne se réunira pour valider les projets qui seront soumis au vote à partir du 13 septembre. Et en octobre, lors de notre conseil municipal, nous voterons tous ensemble le financement des projets plébiscités.

Nous avons donc plusieurs phases pour ce budget participatif (six exactement).

Pour la phase n° 1 qui concerne le lancement de l'appel à projets et le dépôt des idées, des temps d'information et d'échange sont organisés avec les habitants pour promouvoir le budget participatif et favoriser l'émergence des projets. On travaille entre autres là-dessus avec les comités de quartier. Mais également, au vu des conditions sanitaires, la campagne de communication vient en appui des échanges que nous avons avec les habitants. Ils sont appelés à déposer leurs idées de projet via un formulaire de candidature sur le site amiens.fr. Ces projets, pour être recevables, devront respecter plusieurs critères :

- être déposés par tout habitant de la ville d'Amiens de 16 ans ou plus, par une association ou par un collectif d'habitants de la ville,
- satisfaire un motif d'intérêt général,
- entrer dans le champ de compétence de la collectivité,
- représenter une dépense d'investissement sans générer de dépenses de fonctionnement trop importantes.

Le porteur de projet déposera son dossier expliquant la réalisation attendue ; des projets qui pourront bien sûr s'inscrire dans nos thématiques transversales phares que sont le bien-vivre ensemble, la transition écologique et le développement économique entre autres.

Pour information, nous étions hier, pour les projets déjà déposés, sur un montant global potentiel de 1 330 000 €.

Durant la phase 2, les idées déposées sont étudiées pour définir si elles sont techniquement, juridiquement et financièrement réalisables. La liste définitive des projets sera soumise à la commission citoyenne.

Ensuite, les projets déclarés conformes aux critères de recevabilité et d'éligibilité seront soumis au vote des citoyens. Je suis sur la phase 3 là.

Phase 4 : à l'issue de la période de vote seront retenus les projets ayant obtenu le plus de votes par ordre décroissant du nombre de voix jusqu'à ce que l'enveloppe totale de 1 million € soit épuisée. Les projets lauréats qui seront financés par le budget participatif feront l'objet d'une commission, d'une communication, pardon, spécifique.

À ce moment-là, nous passerons à la phase 5, la réalisation des projets, qui viendra concrétiser l'objectif du budget participatif.

Ensuite, phase 6, viendra le temps de l'évaluation. Elle permettra de savoir ce qui a été réalisé, ce qui a fonctionné, ce qui pourra être amélioré et si le processus aura atteint ses objectifs. C'est sur la base de cette évaluation qu'il pourra être décidé d'adapter le processus pour un budget participatif 2022.

Vous l'avez compris : le budget participatif est un bel outil de démocratie locale et de participation citoyenne qui de plus accompagne la révolution numérique, car durant toutes les étapes de mise en œuvre du budget participatif, nous utiliserons les technologies du numérique. Nous nous appuierons également sur une campagne de communication multicanale pour faire connaître l'existence du budget participatif, pour provoquer la participation du plus grand nombre et pour accompagner les porteurs de projet et faciliter les relations avec les services en charge de l'étude et/ou de la réalisation des projets.

Voilà en résumé le calendrier. Jusqu'au 6 avril, je propose mon idée. Ensuite, la ville étudie les projets. Le vote des Amiénois en septembre, et à partir du mois d'octobre la ville accompagne les projets.

Voilà, Madame le Maire, mes chers collègues, pour cette présentation des grandes lignes du principe de fonctionnement du budget participatif que je résumerais ainsi : Amiénoises, Amiénois, vous proposez, vous décidez, nous réalisons.

MME FOURE : Merci, Stéphane. Comme je l'ai dit en début de séance, des amendements ont été déposés par le groupe Amiens c'est le t'ien. Huit amendements ont été déposés. Sur les huit, six ont été acceptés et intégrés, on va y venir point par point, et deux restent en discussion. Donc, je propose qu'on aborde les différents amendements et puis donc qu'au fur et à mesure qu'on dise s'ils sont acceptés et qu'on puisse ainsi échanger. Est-ce que ça vous convient comme méthode ?

Alors, donc le premier amendement concerne l'article 2 sur la délimitation géographique. Il est proposé d'ajouter la phrase : « Autant que possible, les projets retenus ne pourront pas se

concentrer sur un seul secteur de la ville. » C'est donc l'amendement qui a été modifié, mais qui a été normalement accepté par les uns, les autres. Donc, je balaye tout si vous voulez peut-être et après on vote parce que peut-être vous voulez avoir une expression particulière sur l'ensemble ensuite ?

Sur cet amendement, y a-t-il des observations ? Pas particulièrement. Ou alors est-ce qu'on les fait voter au fur et à mesure quand même ? Ça peut vous aller ? Alors, on vote sur le premier amendement.

AMENDEMENT ADOPTE A L'UNANIMITE

MME FOURE : Le second et le troisième amendements restent à discuter. Alors, aide-moi, Stéphane, parce que je suis un peu perdue, là, sur les amendements qui restent à discuter.

M. DESCOMBES : Le texte initial étant : « Les dossiers doivent être déposés au plus tard le 6 avril via le site Internet de la ville d'Amiens amiens.fr ».

MME FOURE : Oui. En fait, ça y est, j'y suis. Le groupe Amiens c'est l'tien proposait qu'on reporte la date ultime et donc, nous, nous estimons que si on reporte la date, on n'arrivera pas à tenir dans l'année. Donc, c'est la raison pour laquelle il nous semblait pertinent de rester à la date qui était prévue qui est donc le ?

M. DESCOMBES : 6 avril.

MME FOURE : 6 avril. Voilà. Il y a combien de dossiers qui ont été déposés ?

M. DESCOMBES : Du calcul d'hier, on est déjà à... potentiellement, les dossiers ne sont pas encore instruits, mais on était déjà à 1 330 000 €.

MME FOURE : Oui, mais ça fait combien de dossiers à peu près ?

M. DESCOMBES : 25.

MME FOURE : D'accord. Donc, ça donne une idée du nombre de dossiers à la date d'aujourd'hui.

Donc, je mets au vote l'amendement n° 2 que nous, nous proposons de repousser... Pardon ! Bien sûr.

M. PRADAT : On peut débattre avant de voter ?

MME FOURE : Oui, oui, bien sûr. Bien sûr ! Oui, oui. Mais je vous suis, il n'y a pas de problème.

M. PRADAT : Merci, Madame le Maire.

Donc, déjà, on voulait saluer cette première expérience de budget participatif qu'on appelait de nos vœux dans cette campagne et que vous allez mettre en place, et donc bravo et on est tout à fait favorables à ces initiatives.

On appelle, nous, globalement, à plus de démocratie, c'est-à-dire qu'on estime qu'en fait il y a une crise démocratique, c'est-à-dire qu'il y a une désaffection des citoyens et des citoyennes pour l'objet public dans son ensemble. Et donc, ce budget participatif doit être en fait un prétexte. C'est un prétexte. C'est un prétexte à refaire, refaire démocratie. Et le risque en fait de

ce type d'accélération du calendrier concernant cet amendement n° 2 que nous proposons, c'est-à-dire de repousser du 6 avril à la fin mai, c'est qu'en fait ce sont toujours les mêmes qui prennent la parole. Donc, ce prétexte d'aller emmener les citoyens dans des projets, il va passer en fait un petit peu à la trappe de cette idée justement d'aller travailler avec ces gens, avec des gens un peu partout, et c'est aussi l'objet de l'amendement dont on discutera, que vous n'avez pas retenu, l'amendement n° 3, de se donner en fait les moyens de ce temps, de ce temps formidable en fait qui est de discuter des projets.

L'objet, ce n'est pas tellement de réaliser tous les projets ou en tout cas de tous les faire tout de suite. On peut prendre l'exemple d'Arras où en fait le budget participatif avait engrangé tellement de propositions au début, finalement toutes les propositions ont été réalisées à travers le mandat. Donc, c'est un petit peu sur cette condition que nous, nous appelons à reculer la date au 5 mai pour que tous les habitants puissent s'emparer du budget participatif et reformuler leurs propositions. Il y a une pub qui est en place. Il peut y en avoir une deuxième qui dit : « Nous prolongeons cette formidable expérience jusqu'au 5 mai, jusqu'à fin mai, etc. »

Par ailleurs, nous voulons saluer quand même l'adoption des 6 autres amendements sur les 8 qu'on a proposés qui étaient pour, qu'on va voir, l'accompagnement des porteurs de projet, la désignation des membres de la commission citoyenne, et puis qu'ils soient tirés au sort sur les listes électorales. Voilà, l'idée c'est d'impliquer le plus grand nombre dans cette expérience et de ne pas se précipiter au regard du calendrier qui, finalement, c'est secondaire.

MME FOURE : J'entends ce que vous dites. Le calendrier peut être secondaire parce que ce qui compte c'est l'émulation, c'est le... voilà, tout ce qui tourne autour de... Pour autant, dans la...pour le numéro, j'allais dire le numéro 0, parce que ce n'est même pas un numéro 1, c'est un essai, c'est un numéro 0, il faut quand même que ça débouche assez vite parce que sinon on risque de ne pas créer cet engouement des Amiénois. Donc là, vraiment, pour nous, c'est important que les choses puissent se faire dès cette année, sous peine d'essouffler autrement les habitants et de faire en sorte qu'ils se désintéressent du dossier. Je pense que c'est vraiment ça qui nous a amenés à dire...

On a besoin après d'un temps d'étude des dossiers sur le fond par les services pour voir, pour vérifier que, par exemple, le chiffrage qui a été imaginé par l'Amiénois ou les Amiénois qui déposent est réaliste, de voir si le projet lui-même, voilà, c'est imaginable, que c'est concret ou pas. Donc, on a besoin aussi de ce temps de travail technique de la part des services.

Et si on n'arrive pas... Enfin l'objectif, c'est quand même de faire en sorte qu'on puisse le voter, que les Amiénois puissent voter sur les projets en septembre-octobre pour qu'il y ait un début de réalisation avant la fin de l'année. Donc c'est vraiment... Il n'y a pas de précipitation à avoir, mais il faut quand même que le dossier puisse prospérer et que dès le premier numéro il y ait des réalisations concrètes, parce que sinon on risque de dire : c'est du bla-bla votre histoire, ce n'est pas réaliste, ce n'est pas concret quoi. Voilà. Donc, c'est vraiment ça notre objectif.

Donc, je pense que c'est un dossier qui n'est pas clivant. D'ailleurs, vous l'avez dit. Je pense qu'on est tous d'accord sur le fait qu'il faut avoir un budget participatif dans une ville comme Amiens. Mais l'objectif, c'est effectivement de faire en sorte que les Amiénois s'approprient le dossier, donc voilà. Alors après, on peut avoir des appréciations différentes sur l'appropriation.

Donc, je propose qu'on vote sur cet amendement, donc sur l'amendement du groupe Amiens c'est l'tien qui propose...

Pascal RIFFLART, tu veux dire un mot ? Oui. Le micro va t'être donné.

M. RIFFLART : Merci pour toutes ces précautions. Juste un petit mot, Madame le Maire, puisque vous l'avez d'ailleurs évoqué mais je pense qu'il faut bien prendre conscience, je m'adresse directement à Monsieur PRADAT puisqu'il était porteur d'un programme et qu'en effet on a retrouvé dans chacun de nos programmes finalement cette volonté d'élargir, enfin de stimuler un petit peu plus la vie démocratique en interpellant finalement les acteurs qui ne sont pas des acteurs institutionnels, même si souvent on retrouve parfois les mêmes.

C'est que c'est... Brigitte FOURÉ l'a dit : si vous avez bien lu notre programme, c'est évident que cette mesure est reproductible d'année en année, c'est-à-dire que ce n'est pas un *one shot* quoi. C'est-à-dire que les inquiétudes que vous soulevez, elles seraient légitimes si on était uniquement en effet sur le seul programme pendant toute la durée du mandat, ce qui n'est pas le cas.

Et là, ce qui paraît essentiel maintenant, quand on voit... Vous voyez, vous mettez fin mai. La réalisation de projets à partir de fin mai, vu le rythme auquel on fonctionne, ça sera absolument impossible de mettre en place les choses avant la fin de l'année. Ça n'a pas de sens finalement d'arriver en fin d'année avec des projets qui sont déjà, qui ne seront pas réalisés alors qu'on va déjà discuter, finalement on va faire d'autres appels à projets sur le budget 2022 quoi. Donc voilà. Donc, je pense que ce n'est pas forcément décourageant d'aller assez rapidement pendant la première période d'exercice de ce budget participatif.

MME FOURE : Vas-y. Est-ce qu'on peut donner le micro à Monsieur DESCOMBES ?

M. DESCOMBES : Oui. Rien n'est figé. Rien n'est figé dans le marbre, c'est-à-dire qu'effectivement, comme le disait Madame le Maire, c'est un numéro 0 ; alors je l'appellerais numéro un parce que...

MME FOURE : Oui.

M. DESCOMBES : C'est un peu notre bébé à tous. Mais voilà, rien n'est figé dans le marbre et on peut tout à fait imaginer, pour un budget participatif 2022, avoir un temps de dépôt de dossiers un peu plus long. Mais aujourd'hui, par rapport déjà à la campagne de communication qui est lancée et déjà vu le nombre de dossiers qui arrivent chaque jour, je... voilà. Après, encore une fois, les dossiers ne sont pas instruits et les montants, le montant que je vous ai donné tout à l'heure, aujourd'hui, n'est qu'un montant annoncé. Mais vu le nombre de dossiers qui arrivent tous les jours, on peut estimer peut-être que notre budget participatif numéro 0 sera, je l'espère, une réussite.

MME FOURE : On passe au vote sur cet amendement, si vous voulez bien.

AMENDEMENT REPOUSSE

Observations :

Mmes BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, VOULMINOT, BARA, DÉCAVÉ (pouvoir à Mme THÉROUIN) M. BAÏS, Mme NOUAOUR Mme DESBUREAUX, Mme DELATTRE (pouvoir à Mme DESBUREAUX) MM. DESCHAMPS, METAY, MELNISANCOT, Mme VAGNIEZ, Mme BELLINA (pouvoir à M. DESCHAMPS) ont voté pour.

MME FOURE : L'amendement numéro 3, vous en avez parlé implicitement, Monsieur PRADAT, ou vous voulez en redire un mot ? Alors, donnez la parole à Monsieur PRADAT.

M. PRADAT : Si vous voulez, je n'ai pas trop d'inquiétude, de doute en tout cas, sur l'issue du vote. Mais comme vient de le dire Pascal RIFFLART, il faut... on va aussi s'améliorer en chemin faisant...

MME FOURE : Oui.

M. PRADAT : Et donc... quoique... je... voilà en fait, l'autre idée, c'est de dire : c'est un peu la même chose en fait. Formuler une idée, déposer un projet, estimer un coût, ce n'est pas à la portée de toutes et tous. Et encore une fois, c'est l'occasion de mobiliser les acteurs aussi sur le terrain et donc d'aller discuter en fait ensemble sur ce qu'on veut faire, ce qu'on veut faire comme projets. Et pour nous, on pense qu'il serait intéressant d'ajouter au paragraphe qui dit que ce sera accompagné par les mairies de quartier, par les mairies de secteur, de dire que des permanences et des ateliers pourraient se tenir en petits groupes, si les conditions sanitaires le permettent, ou en distanciel, et les associations locales pourraient également être des points d'appui. C'est dans cette idée d'aller chercher aussi ceux qu'on n'entend jamais, et ceux qu'on n'entend jamais, c'est ceux qui ne votent pas, c'est ceux, encore une fois, qui n'ont pas la parole.

MME FOURE : Alors l'objectif, on le partage tous. Après, c'est sur la façon d'y aboutir. Stéphane DESCOMBES.

M. DESCOMBES : Il est bien spécifié sur le site amiens.fr/budgetparticipatif que les porteurs de projet peuvent se faire accompagner d'associations, et justement il y a le lien aussi pour pouvoir avoir la liste globale des associations qui est la MAAM (la Maison des Associations d'Amiens Métropole) et également la liste complète des comités de quartier que nous avons rencontrés, qui sont tout à fait au courant du fonctionnement du budget participatif et qui sont tout à fait intéressés pour soutenir les projets qui pourraient être dans leur quartier. Donc, les porteurs de projet sont invités à prendre contact avec les comités de quartier pour étayer le dossier et pourquoi pas l'étoffer parce qu'effectivement tout le monde n'a pas la bonne plume, tout le monde n'a pas la possibilité de calculer un budget, bien qu'aujourd'hui ce ne soit pas forcément une obligation dans le dépôt du dossier. C'est une demande, mais il n'y a pas d'obligation. Et donc là-dessus, tout le monde peut se faire aider par une association ou par son comité de quartier.

MME FOURE : Très bien. Donc, le texte initial disait : « Toutefois, pour faciliter l'accès large à tous à l'initiative, les mairies de secteur peuvent constituer également des points d'appui » et la proposition d'amendement, c'est : « Toutefois, pour faciliter l'accès large à tous à l'initiative, les mairies de secteur constitueront des points d'appui pour accompagner les porteurs de projet via la tenue d'ateliers en présentiel ou à distance et de permanences. Les associations locales pourront également être des points d'appui. » Voilà pour que les choses soient bien claires. Donc, je mets aux voix l'amendement numéro 3.

AMENDEMENT REPOUSSE

Observations :

Mmes BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, VOULMINOT, BARA, DÉCAVÉ (pouvoir à Mme THÉROUIN) M. BAÏS, Mme NOUAOUR Mme DESBUREAUX, Mme DELATTRE (pouvoir à Mme DESBUREAUX) ont voté pour.

MME FOURE : Les autres amendements ont été repris ? Tous ont été repris. C'est bien ça, Stéphane ?

M. DESCOMBES : Oui, oui, tout à fait.

MME FOURE : Donc, il faut qu'on les vote un par un à ce moment-là.

L'amendement numéro 4 donc modifié dispose : « À l'issue de cette phase d'instruction, une liste des projets éligibles au budget participatif est soumise au vote des Amiénoises et des Amiénois. Celle-ci est établie par une commission extramunicipale selon l'article L.2143-2 du Code général des collectivités territoriales. Cette commission sera composée de citoyens, d'élus et d'agents de la collectivité. Les citoyens seront tirés au sort sur les listes électorales. La ville d'Amiens choisit en fonction de leurs qualités reconnues les élus et agents habilités à faire partie de cette instance. Cette commission examinera les projets pour les classer en plusieurs catégories. » C'est bien cela ? Alors, on vote sur cet amendement.

AMENDEMENT ADOPTE A L'UNANIMITE

MME FOURE : L'amendement suivant, alors l'amendement numéro 5 modifié, c'est à l'article 7 : « La ville d'Amiens sera maître d'œuvre et restera propriétaire des éventuels équipements mis en place. Les porteurs de projet seront associés à leur réalisation. » Donc, on met au vote.

AMENDEMENT ADOPTE A L'UNANIMITE

MME FOURE : L'amendement numéro 6 : « Des temps d'échange, de consultation et de concertation, des visites de chantiers devront être organisés tout au long de la mise en œuvre pour permettre aux habitants de s'approprier les projets. »

AMENDEMENT ADOPTE A L'UNANIMITE

MME FOURE : Amendement numéro 7 : « Des inaugurations seront organisées à la fin du processus de réalisation permettant aux habitants de témoigner de leur expérience participative. D'autres formes d'information et de participation des habitants suivies de la réalisation des propositions pourront être proposées par les élus et les habitants. »

AMENDEMENT ADOPTE A L'UNANIMITE

MME FOURE : Amendement numéro 8 enfin : « La commission extramunicipale citée plus haut pourra être un instrument pour permettre l'évaluation de ce dispositif. »

AMENDEMENT ADOPTE A L'UNANIMITE

MME FOURE : Ce n'est pas ça ? En tout cas, vous l'avez sous les yeux. Mais moi, je n'arrive pas à lire dans mon dos alors, pas encore en tout cas. Et donc... D'accord. Donc merci, Madame CABURET, de veiller au grain, si je puis dire. Donc, on vote sur l'amendement tel que vous l'avez sous les yeux mais que moi je ne vois pas. Je vous fais confiance du coup.

AMENDEMENT ADOPTE A L'UNANIMITE

MME FOURE : Donc maintenant, on va pouvoir voter sur la délibération entière, mais avant, bien sûr, il y a des expressions. Donc, Renaud DESCHAMPS puis Madame BECKER.

M. DESCHAMPS : Bien. Merci de me donner la parole, de nous donner la parole au groupe Amiens au Cœur. Évidemment, nous allons voter cette délibération puisque la mise en place d'un budget participatif faisait aussi partie de notre programme lors de l'élection municipale.

C'est une bonne chose. Ça va mettre plus de démocratie encore. Ça va, je l'espère, impliquer encore plus d'Amiénois dans la vie de leur ville. C'est quelque chose de bien. Nous avons cependant quelques remarques, quelques interrogations.

La première est sur les finances. Un million d'euros, c'est une somme importante, très importante, et nous savons que vous êtes en train de faire une chasse aux dépenses qui, pour les dernières, ne vont pas dans le sens que nous aurions aimé. Je parle bien sûr de la suppression de l'abonnement pour la rocade. Je parle de la suppression des 30 minutes de stationnement. Mais je ne vais pas en rajouter parce que vous allez me couper le micro en disant que je suis hors sujet.

Ma question est la suivante : est-ce que ce budget d'un million, vous le gravez dans le marbre ? Parce qu'il était gravé dans votre programme et vous prenez l'engagement que jusqu'à la fin de votre mandat, ce sera un million tous les ans. Alors, si vous me dites non, on va peut-être voir, ce ne serait pas la première fois que vous reviendriez sur votre programme, mais j'aimerais vous l'entendre dire.

La deuxième chose, toujours sur les finances, c'est que ce budget participatif, votre adjoint l'a dit, va engendrer des frais annexes, des frais de communication, des encarts publicitaires, j'imagine. Est-ce qu'on peut avoir le montant chaque année dédié à ces frais annexes ?

Deux points maintenant.

Le premier point, c'est que nous trouvons dommage que vous n'ayez pas saisi l'occasion de mettre en place ce budget participatif pour redonner un coup de booste important aux comités de quartier qui sont depuis quelques années en train de dépérir. Ça aurait été une formidable idée, alors de les associer, je sais que vous les avez associés, mais de les rendre pleinement acteurs en en faisant dans chaque quartier la clé d'entrée des budgets, des idées des Amiénois qui auraient voulu mettre en place une idée dans leur secteur, dans leur quartier. Alors voilà, nous trouvons cela dommage. Cela aurait été vraiment une occasion de leur redonner un coup de fouet à ces comités de quartier qui font, avec leurs moyens, des choses qui pourraient être vraiment plus à la hauteur de leurs aspirations.

Le dernier point, il est expliqué que c'est en fonction du nombre de votes, et c'est normal puisque c'est le fonctionnement de la démocratie participative, que les budgets vont être retenus. Alors, il peut y avoir un travers à cela et nous voudrions que vous nous expliquiez quels garde-fous vous allez mettre. Imaginons que le premier budget qui arrive en tête soit un budget très important, qui coûte 800 000 – 900 000 ou pourquoi pas qui soit à 1 million d'euros, qui soit celui qui ait remporté le plus de suffrages parce que les organisateurs auront été très bons en communication, auront réussi à mobiliser leurs amis, leurs cercles, leurs adhérents, si c'est une association, et que pourtant, pourtant ce projet aille à l'encontre même de l'intérêt général pour Amiens. Ça pourrait exister. Ça pourrait arriver et j'aimerais que vous nous rassuriez sur le garde-fou que vous avez prévu de mettre si un tel process pouvait arriver. Je vous remercie.

MME FOURE : Madame NOUAOUR. Oui, c'est Madame BECKER avant, pardon. C'était Madame BECKER qui avait le micro ? Si c'est Madame BECKER qui a le micro, allez-y, Madame.

MME BECKER : Oui, merci.

Donc, on voit qu'Amiens s'engage à respecter les principes fondamentaux dans la mise en œuvre de son budget participatif, les principes fondamentaux que Monsieur DESCOMBES a cités tout à l'heure et qui ont été votés au débat de clôture des Rencontres nationales des

budgets participatifs. C'est une façon de garantir la qualité et la sincérité de la démarche de la participation citoyenne et nous veillerons évidemment à ce que cela ne soit pas galvaudé ou dénaturé dans une simple opération de communication et souhaitons la montée en puissance de ce budget.

Cependant, nous nous interrogeons sur plusieurs points. À quoi correspondent les 100 000 € valorisés en fonctionnement ? Et pourquoi avoir affecté 200 000 € de crédits de paiement pour 2021 ? Sachant qu'il est indiqué que les travaux doivent pouvoir démarrer dans leur réalisation concrète à partir du premier semestre 2022. Le reste pour le paiement des factures de travaux serait donc en 2022 au maximum de 700 000 € et non d'un million d'euros.

Donc, pour revenir sur le vote des amendements et pour vous dire, pour expliquer notre position par rapport au vote et pourquoi nous nous abstiendrons, nous avons mis en exergue la possibilité de décaler le dépôt des projets parce qu'on sait très bien, et Monsieur RIFFLART l'a dit lui-même, que ce sont toujours les mêmes qui portent les projets, c'est-à-dire que ce sont des professionnels, des porteurs de projet qui ont l'habitude de remplir ces documents, qui ont l'habitude de faire des plans, et il était important d'accompagner ces personnes.

Or, aujourd'hui, nous sommes le 11 mars. Jusqu'au 6 avril, ce n'est pas suffisant pour que les personnes qui veulent s'impliquer dans leur ville puissent le faire. Et malheureusement, la communication, Monsieur DESCOMBES parlait d'objectifs de communication pour faire participer le plus d'Amiénoises et d'Amiénois. Or, il reste très peu de temps et la démocratie demande du temps et des moyens, et c'est pourquoi nous nous abstiendrons sur ce point.

MME FOURE : Madame...

MME BECKER : Sur cette délibération, pardon.

MME FOURE : Oui, Madame NOUAOUR.

MME NOUAOUR : Madame la Maire, mes chers collègues, bonsoir. Nous avons étudié avec attention la proposition de la majorité municipale de consacrer une partie du budget d'investissement de notre ville à la mise en place d'un budget dit participatif devant permettre à des initiatives citoyennes de se concrétiser. Nous ne pouvons qu'approuver cette démarche qui permettra de laisser plus d'espace à l'expression populaire et citoyenne au sein de notre territoire.

Cependant, je tenais à attirer votre attention sur un point particulier qui ne me semble pas assez abordé au moment de voter ce budget participatif. Malheureusement, trop souvent, ce type d'initiative est voué à l'échec si un important effort de communication autour de cette dernière n'est pas effectué. Par expérience, seuls les citoyens les plus investis dans la vie de la cité sont au courant de l'existence de ce type de projet et peuvent donc s'en saisir.

À ce titre, nous recommandons notamment l'utilisation du dispositif Amiens For Youth afin de présenter ce budget participatif aux plus jeunes qui pourraient passer facilement à côté de cette initiative. De même, il ne faut pas hésiter à avoir recours aux organes de presse, comme par exemple *Le Courier picard*, ou aux outils de municipalité comme le JDA, afin de toucher le plus grand nombre. Je me permets d'intervenir afin de vous interpeller sur la nécessité d'élargir la communication sur ce dispositif afin que ce budget participatif soit une réussite et puisse bénéficier au plus grand nombre d'Amiénois et d'Amiénoises. Merci.

MME FOURE : Merci à vous. Alain GEST m'a demandé la parole.

M. GEST : Merci, Madame le Maire. Je voulais dire à Madame NOUAOUR qu'elle devait être rassurée parce que comme l'a indiqué notre collègue Stéphane DESCOMBES, alors même que la campagne de communication a commencé il y a un mois à peine, un mois à peine, nous avons déjà environ 25 projets qui dépassent en montant le million qui est normalement affecté. Donc, je pense que comme il reste encore un mois, on peut espérer effectivement que le nombre de dossiers, d'une part, et le montant total permettent un choix assez large de l'ensemble de la commission qui est prévue à cet effet. Donc, je comprends très bien les questionnements qu'elle peut avoir sur le fait de faire appel à la presse. Je signale qu'il y a déjà de l'affichage dans la ville, que les organes de presse ont été saisis, que le JDA y a déjà fait référence, etc. Et bien évidemment il ne faut pas, avec ce budget participatif, limiter les moyens de communication parce que pour que ce soit une réussite, il faut effectivement que le maximum de gens puissent en être informés. Donc, je pense qu'on peut la rassurer là-dessus.

Je serai beaucoup plus critique à l'égard de l'intervention de Madame BECKER, à moins que Madame BECKER et Monsieur PRADAT aient des positionnements différents. Il y avait un certain nombre d'amendements qui ont été proposés au règlement. Nous avons très largement accepté ces amendements, et nous l'avons fait par souci véritablement de conciliation. Je vous avouerai que personnellement la méthode de choix des membres de la commission en ce qui concerne les citoyens par tirage au sort me fait... comment dirais-je... m'interroge beaucoup et ce d'autant plus que nous avons déjà expérimenté cette méthode dans le choix des comités citoyens et nous savons combien c'est extrêmement difficile à faire fonctionner un tel système. Et donc nous l'avons accepté, ça a été voté à l'unanimité, comme d'autres amendements qui, de mon point de vue, ont été acceptés par souci de conciliation. Je ne suis pas certain que la même attitude aurait été adoptée si on nous avait prévenus à l'avance, dans les propos de Monsieur PRADAT, de ce que Madame BECKER nous dit ensuite, c'est-à-dire qu'elle ne vote même pas pour le budget participatif tel qu'il est présenté, amendé par leur groupe. Je pense qu'il y a des méthodes qui sont, à mon avis, à proscrire et il me semble qu'en général, quand on fait cette démarche de conciliation, eh bien, ça veut dire qu'on va tous dans le même sens, comme ça a été rappelé. Nous avons nous-mêmes, dans le programme, proposé un budget participatif. Cela avait été le cas aussi des autres listes, en tout cas des listes qui sont représentées au sein du conseil. Par conséquent, on se met d'accord sur un texte, sur un règlement, pour s'entendre dire après : « Ah ! Oui, mais on ne veut pas le voter parce qu'en clair vous n'avez pas choisi la date du 31 mai au lieu du 6 avril. » Franchement, ce sont des méthodes qui sont extrêmement déplaisantes et ça n'encourage pas, je vous le dis franchement, ça n'encourage pas à faire en sorte de trouver des moyens de conciliation avec des groupes qui se comportent de cette manière.

MME FOURE : Stéphane DESCOMBES, tu réponds sur l'ensemble.

M. DESCOMBES : Alors effectivement, on a une campagne de communication qui est conséquente avec le réseau Decaux, avec des panneaux événements en 3x2, du 4x3, les abribus, de la communication numérique, le JDA, des relations presse, des achats d'espaces pour un montant d'environ 10 000 €. Et c'est vrai que cette campagne a bien démarré et comme le disait Alain GEST à l'instant, nous permet aujourd'hui d'avoir déjà de bons résultats. Je suis un petit peu effectivement surpris et déçu du comportement de Madame BECKER parce qu'effectivement on a quand même des amendements qui ont été discutés et sur lesquels tout le monde a voté et j'aimerais, moi, qu'on puisse voter ce budget participatif à l'unanimité. Je suis très surpris. Voilà. Je voulais vous le dire. Vraiment je suis très surpris de votre réaction sur la façon dont on a présenté les choses.

MME FOURE : Merci, Stéphane. Je vais apporter quelques éléments de réponse si vous permettez.

Donc, tout d'abord, sur les questions posées par Renaud DESCHAMPS. Un million, nous engageons-nous pour un million par an durant toute la durée du mandat ? Oui ! Oui, bien sûr ! C'est ce montant-là sur lequel nous nous sommes engagés. Reste qu'imaginons qu'une année le ou les dossiers retenus et votés par les Amiénois portent sur une somme inférieure à un million d'euros, hypothèse probablement d'école, mais dans ces conditions-là, évidemment, là, le budget qui serait en effet mobilisé serait inférieur à un million d'euros. Mais ce n'est pas nous qui mettrons la barre différente. Nous mettrons bien, nous prévoyons bien dans les budgets 1 million € par an. Ça, c'est très clair.

En ce qui concerne l'intérêt général maintenant, vous avez des inquiétudes sur l'intérêt général. Moi, je n'en ai pas parce qu'il y a une commission aussi qui va sélectionner en quelque sorte les dossiers qui vont être soumis au vote. Donc, je n'imagine pas une seule seconde qu'un dossier qui serait contraire à l'intérêt général puisse être soumis au vote des Amiénois. Donc, je n'ai vraiment pas d'inquiétude de ce côté-là.

Ensuite, en réponse à Madame BECKER sur les financements, alors, la première année, donc nous inscrivons en autorisation de programme 1 million € et nous inscrivons en crédits de paiement 200 000 €. D'accord ? Parce que nous pensons que la totalité du projet ne pourra pas se réaliser sur l'année 2021. Donc, sur l'année 2022, nous inscrivons une nouvelle autorisation de programme de 1 million € et nous inscrivons le solde en crédits de paiement de la première manifestation. Donc les 800 000 € pour compléter l'autorisation de programme de 2021, nous l'inscrivons en crédits de paiement 2022 et nous inscrivons en outre 200 000 € de crédits de paiement en 2022 pour amorcer la pompe sur les dossiers 2022 et ainsi de suite chaque année. Donc, ça veut dire qu'il y a un moment donné, ça se terminera non pas au bout de 6 ans, mais au bout de la 7^e année, si vous voulez, mais c'est tout simplement la répartition crédits de paiement/autorisation de programme qu'on utilise ici pour procéder, pour être juste efficaces et puis être responsables budgétairement et techniquement.

À Madame NOUAOUR, je dirai que moi, je trouve que c'est une bonne idée d'actionner Amiens For Youth, les jeunes d'Amiens For Youth. Je retiens cette idée-là parce que ça peut en effet permettre de faire circuler l'information aussi chez les jeunes qui n'ont pas toujours idée de regarder le JDA, même la dernière de couverture pourtant du JDA. Et autrement, donc, les informations ont été publiées déjà assez largement par *Le Courrier picard* et le JDA France Bleu, France 3 Picardie. Ça va continuer bien sûr. Je ne doute pas qu'ils s'intéressent de près à l'ensemble du dossier. Donc, je pense que c'est intéressant de mobiliser effectivement le maximum de personnes.

Avant de voter, est-ce qu'il ne serait pas utile que nous fassions une petite suspension de séance de quelques minutes pour permettre à chacun de bien se mettre au clair sur le dossier ? Madame BECKER. Est-ce qu'on peut donner un micro à Madame BECKER s'il vous plaît ?

MME BECKER : Oui. Alors, je tenais à rappeler à Monsieur GEST que je n'avais pas de leçon de démocratie à recevoir et que ce n'était pas Madame BECKER qui parlait mais bien le groupe Amiens c'est l'tien. Nous avons dit que nous saluons le vote de ces amendements. En revanche, nous ne pouvions pas prévoir que les deux amendements essentiels qui sont la durée du... le report du délai de dépôt des projets, du projet, et l'accompagnement qui sont des choses très importantes et qui ne sont pas minimes dans un budget participatif. On va, et je le répète, se retrouver avec des professionnels et ce n'est pas parce qu'il y a aujourd'hui 1,3 million de dossiers reçus que ce sont, qu'ils sont représentatifs des Amiénoises et des Amiénois. Il y a des gens qui sont sortis des cadres et des gens qui ne sont pas encore au courant de ce dispositif-là. Et je ne dis pas que la communication a été mal faite ou bien faite. Je dis simplement que le temps ne permet pas de se positionner sur ces projets-là et il faut

également être accompagné. Donc voilà, je tenais à vous répondre. Et que vous soyez déçus, je suis désolée, mais on prend notre décision une fois que les amendements ont été votés et pas avant que les amendements ne soient votés.

MME FOURE : Non. Madame BECKER. Allons ! Allons donc ! Allons donc ! Vous allez nous faire rire là vraiment parce que franchement vous savez très bien... vous savez très bien depuis le... ce matin ? Ce matin ou cet après-midi ? Depuis hier, vous savez très bien quels sont les amendements que nous acceptons et quels sont les amendements que nous n'acceptons pas. Ça a été dit, ça a même été écrit. Donc, vous ne pouvez pas imaginer que ... de découvrir ici en séance. Donc, moi je demande qu'il y ait une petite suspension de séance de 3 minutes, 5 minutes, pour permettre aux uns et aux autres de se réunir et de faire le point sur le sujet parce que franchement ça aurait, excusez-moi de dire, excusez-moi de dire de manière un peu crue, mais ça aurait de la gueule, il me semble, d'avoir, de voter à l'unanimité un dossier comme celui-là qui est un dossier sur lequel sur le fond nous sommes tous d'accord. Donc, trêve de plaisanterie ! Arrêtons de faire de la politique politicienne et soyons un petit peu conformes à l'intérêt des Amiénois quoi ! Attentifs à l'intérêt des Amiénois. Donc voilà, moi, j'en appelle à votre sens des responsabilités et je ne doute pas de votre sens des responsabilités. Suspension : 5 minutes.

(La séance est suspendue de 20 h 54 à 21 h 05.)

MME FOURE : Mes chers collègues, je vous propose de prendre place. Merci de reprendre place. Est-ce que chacun peut reprendre place s'il vous plaît ? Voulez-vous vous asseoir, mes chers collègues ? Alors, donc on reprend le cours de notre conseil. Donc, on va passer au vote sur la délibération. Y a-t-il auparavant des explications ? Oui. Madame DESBUREAUX s'il vous plaît, le micro pour elle.

MME DESBUREAUX : Merci. J'espère parler ici au nom de toute l'opposition de gauche. Ce qu'on aurait à dire c'est, pour reprendre un peu et détourner votre slogan du JDA du 17 février qui annonçait la mise en place du budget participatif : vous proposez, vous communiquez, mais attention il faut attendre pour voter.

Le groupe Amiens c'est l'tien a déposé des amendements. Le groupe communiste était d'accord avec eux. Nous n'imaginons pas voter ce budget participatif sans l'amendement sur la date parce qu'effectivement il y a une communication avant le vote, ce qui met en doute un peu le fonctionnement démocratique du conseil municipal. Le délai du 11 mars ce soir jusqu'au 6 avril ne représente même pas un mois, ce qui veut dire que pour constituer un dossier, les concitoyens n'auront même pas un mois pour se mobiliser.

La première communication, je le disais dans mon introduction, a eu lieu dans le JDA le 17 février. Donc ça, c'est pareil : ça fait moins de deux mois. Il n'y a pas eu d'implication des élus dans la mise en place de ce budget participatif. Nous l'avons appris dans le JDA et nous n'avons pas été mobilisés pour parler, pour vendre ce budget participatif aux citoyens. Donc, je me demande quels dossiers on a pu recevoir pour l'instant sur ces budgets, sur ces tentatives d'obtenir ce budget participatif.

Donc, nous nous abstenons non pas parce que nous sommes contre le principe d'un budget participatif. Nous nous abstenons parce que nous sommes pour la démocratie citoyenne, mais il faut laisser le temps aux gens de s'imprégner de ce budget, de se mobiliser, et que ce ne soit pas que des professionnels qui se mobilisent sur ce dispositif. Voilà.

MME FOURE : Merci. Vous verrez à l'usage que vous vous trompez dans votre analyse, mais ça, c'est une autre histoire. Et le délai de dépôt des candidatures, il est identique à celui qui est réalisé dans les autres villes qui pratiquent le budget participatif parfois depuis beaucoup plus longtemps que nous. Mais voilà, ça, c'est... Vous êtes obstinés. C'est vrai que c'est un peu frustrant pour nous dire de dire : on a cherché à être arrangeants parce qu'il nous semblait important qu'on puisse voter à l'unanimité. Vous ne voulez pas. Écoutez c'est... On ne peut pas vous forcer naturellement. C'est la démocratie. Mais vous permettez que je regrette d'avoir accepté les 6 amendements qui ont été votés tout à l'heure. Ça, c'est dit ! Stéphane.

M. DESCOMBES : Oui. Je ne peux effectivement, comme tout à l'heure, que regretter votre position et je trouve que c'est un signal que vous envoyez aux dizaines d'Amiénois qui ont déjà déposé et qui déposeront des dossiers pour le budget participatif. C'est un bien mauvais signal que vous leur envoyez. En tout cas, merci à eux pour tous ces dépôts de dossiers.

MME FOURE : On va donc... Oui, Renaud DESCHAMPS. Parce qu'en effet, le dépôt des candidatures, c'est depuis que le dossier a été lancé et donc il a été lancé mi-février. Je ne sais plus la date exacte. Le 16 ? 17 ? Non ? Je ne sais plus. Renaud DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Oui, merci. Je crois qu'il faut se ramener un petit peu, un peu à la raison. On est en train de voter un dossier qui est important mais ce n'est pas non plus le dossier du siècle. Une suspension de séance pour ça, j'ai envie de dire !

Par ailleurs, moi, ce qui m'embête, souvent ça vous arrive, quand l'opposition, que ce soit Amiens c'est l'tien ou que ce soit Amiens au Cœur, n'est pas d'accord avec vous, parce que vous estimez que vous avez sorti le super dossier, vous boudez. Il ne faut pas bouder. Non, mais j'avais l'impression que votre adjoint allait se mettre à pleurer parce que son dossier du siècle ne va pas être adopté à la majorité, à l'unanimité, pardon. C'est bon ! Il va être adopté. Vous avez les voix de la majorité. Vous avez les voix d'Amiens au Cœur. C'est très bien. Oui. Ah ! Vous voyez : au final, ça va être adopté. Les Amiénois vont pouvoir déposer des dossiers et tout est bien, tout est beau, tout est bien dans le meilleur des mondes. Mais acceptez, acceptez, et je pourrais faire cette remarque à la métropole aussi. J'ai remarqué qu'Alain GEST boudait souvent quand je n'étais pas d'accord avec lui.

MME FOURE : Ah ! Non mais il y en a qui se croient le nombril du monde quand même !

M. DESCHAMPS : Mais non. Mais j'ai l'impression... Mais non justement ! C'est vous qui vous pensez pour les nombrils du monde et qui ne souffrez pas...

MME FOURE : C'est celui qui le dit qui est !

M. DESCHAMPS : Mais oui, c'est un peu ça ! Ça met un peu de bonne humeur dans ce conseil.

(Rires.)

MME FOURE : Olivier JARDÉ m'a demandé la parole.

M. DESCHAMPS : Olivier, sois bon !

M. JARDE : Oui. Madame la Maire, mes chers collègues, je suis quand même très surpris aujourd'hui. On a fait tous du porte-à-porte. On a parlé, tous, parce que c'était dans tous les programmes, de ce projet et c'est une véritable demande de la population. C'est d'ailleurs assez enthousiasmant parce qu'avant ce vote, avant vraiment la mise en place, on a 25 dossiers avec

une somme importante. Je sais et je suis persuadé que ce sera un succès. Et donc tous ceux qui vont voter contre, eh bien, on vous rappellera votre vote.

MME FOURE : Pascal RIFFLART.

M. RIFFLART : Merci. Une petite, une simple intervention. Moi, j'ai une conception très ancienne de l'engagement politique et des principes qui doivent l'animer. Alors, je vais faire comme Monsieur DESCHAMPS. Je vais utiliser des subjonctifs à l'imparfait mais je pense que je les utiliserai à meilleur usage en tout cas, mais enfin bon, sans prétention.

J'eusse pu comprendre que l'opposition, dans une grande tradition d'opposition républicaine politique, ait contesté ce projet parce qu'elle estimait que le montant n'était pas assez élevé et qu'il fallait donner plus d'importance au budget participatif. Ça, c'est contestable et ça aurait été logique. Que la méthode d'attribution de ces crédits ne leur convenait pas parce qu'il n'y avait pas assez de démocratie, parce que peut-être le... bon, il n'a pas été développé la manière dont les citoyens devaient voter. Des choses comme ça, j'aurais pu le comprendre.

On va s'orienter vers un vote qui sera une abstention, mais vous savez, Madame DESBUREAUX, une abstention, tant qu'à faire, il faut aller au bout, au fond des choses, quoi ! Vous appartenez à une tradition politique qui normalement ne s'abstient pas, enfin bon bref ! Mais ça, c'est une autre histoire que vous ne connaissez peut-être pas d'ailleurs. Mais toujours est-il que dans ces cas-là, je ne sais pas : on s'oppose, on s'oppose, on s'oppose, on s'oppose. C'est normal, c'est le respect de notre démocratie. Ça s'inscrit dans nos traditions républicaines. Maintenant, finalement, on va vraisemblablement ne pas voter ou s'abstenir, puisque c'est le choix que certains vont faire, tout simplement pour un problème de délai de 4 semaines dans les dépôts de dossiers.

Alors ce que va retenir la petite histoire, parce que c'est la petite histoire autour du budget participatif, c'est que la majorité de centre droite, puisque vous vous réclamez de l'opposition de gauche, aura été la première assemblée dans cette ville à voter un budget participatif et que vous l'aurez tout simplement refusé. Donc, c'est ce qui va rester dans les mémoires. Et comme le disait un peu Olivier JARDÉ, je pense qu'on ne se privera pas de le rappeler en temps et en heure.

Alors, j'espère peut-être un sursaut de la dernière heure parce que franchement ce n'est pas un cadeau que vous nous faites, ce n'est pas un cadeau que vous faites à la démocratie à une époque où c'est très difficile, où la confiance dans le monde politique est complexe, où on a besoin d'un réveil populaire, d'un réveil citoyen. Bon. Vous allez... Non. Les moyens, c'était... Vous auriez dû réclamer 5 millions, Monsieur. Là, vous n'avez rien discuté sur le million. Même Monsieur DESCHAMPS l'a trouvé... Mais par contre, vous discutez, vous pinaillez sur un délai de rédaction et d'enregistrement d'un dossier. Je ne trouve pas ça à la hauteur de l'opposition que vous êtes censés porter.

MME FOURE : Merci, Pascal. Pour que chacun soit bien éclairé, c'est le 11 février qu'a eu lieu la conférence de presse qui annonçait le lancement du budget participatif et donc c'est dès le 12 février que l'information est passée dans la presse, même dès le 11 pour France Bleu et dès le 12 pour *Le Courrier picard*. Voilà. Ça, c'est pour que chacun soit bien au fait des choses. Donc, 11 février – 6 avril, voilà le délai qui est donné aux Amiénois pour qu'ils déposent les dossiers. Et l'expérience démontre que c'est toujours dans les dernières semaines qu'il est déposé le plus de dossiers. Donc, on verra si Amiens confirme cette règle qui est appliquée dans d'autres collectivités. Donc, on va voter sur ce dossier.

Observations :

Mmes BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, VOULMINOT, BARA, DÉCAVÉ (pouvoir à Mme THÉROUIN) M. BAÏS, Mme NOUAOUR Mme DESBUREAUX, Mme DELATTRE (pouvoir à Mme DESBUREAUX) se sont abstenus.

35 - 2, RUE DES TANNEURS. SALLE DE L'ÉTOILE. BAIL PRECAIRE AU PROFIT DES RESTAURANTS DU CŒUR.

M. DESCOMBES : Excusez-moi, Madame le Maire, juste le temps de retrouver ma feuille.

Le local mis à disposition des Restaurants du Cœur, correspondant à l'ancien logement de fonction de l'école Saint-Germain, ne permet plus de distribuer des repas chauds aux 45 personnes accueillies quotidiennement, dans le respect des normes sanitaires.

C'est donc dans ce cadre que je vous propose d'approuver la mise à disposition, à titre gracieux, et pour une durée de 6 mois, de la salle de l'Etoile, située rue des Tanneurs et d'une surface d'environ 160 m².

Cette mise à disposition permettrait de soutenir l'association dans la gestion de la crise sanitaire et, en incidence, dans l'accueil des bénéficiaires de repas de plus en plus nombreux compte tenu du contexte actuel.

Je vous propose de valider le projet de bail et d'en autoriser la signature par Madame le Maire.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ? Oui. Madame DESBUREAUX.

MME DESBUREAUX : La municipalité se doit de protéger les plus faibles, d'agir comme un bouclier face à cette crise qui paralyse parfois tout espoir de s'en sortir. Nous saluons donc cette décision de bail précaire au profit des Restos du Cœur. Il y a un besoin alimentaire criant à Amiens. On le voit avec les marchés solidaires et les restaurateurs et restauratrices qui font preuve de générosité en cuisinant pour les étudiants. Nous avons suggéré dans notre question orale, lors du conseil du mois d'octobre, de mettre à disposition la grande cuisine centrale, comme a pu faire la ville de Marseille, par exemple, en préparant 5 000 repas par jour. Cette suggestion reste aujourd'hui d'actualité.

MME FOURE : On peut répondre qu'il y a de nombreuses associations qui attribuent des aides. Peut-être, Mathilde, tu veux dire un mot. Mathilde ROY, s'il vous plaît.

MME ROY : Oui. Merci, Madame le Maire. Il y a en effet de nombreuses associations qui portent la cause de l'aide alimentaire dans notre ville. Il y a également eu, vous l'avez dit, des initiatives citoyennes qui ont eu lieu dernièrement à la fois de la part d'une association qui a ouvert le Frigo Solidaire qui d'ailleurs a fait l'objet d'un reportage télévisuel national cette semaine. On a également Amiens For Youth qui également a attribué des crédits pour permettre à l'AGORAE de fonctionner. On a l'État sur les Hauts-de-France qui débloque 2,5 millions € pour les aides alimentaires. Et au niveau de la ville, on aide également l'ensemble des structures à la fois, comme vient de le dire Stéphane, à accueillir les bénéficiaires dans de bonnes conditions, mais aussi à pouvoir avoir une approche un peu plus globale des personnes pour les mettre en relation avec les institutions, notamment pour les aider à accéder au droit ou autres, et pouvoir aussi justement résoudre d'autres problèmes. Donc, on voit bien que dans notre ville, la solidarité est au cœur de l'action et que l'ensemble du tissu à la fois associatif et institutionnel

est mobilisé sur cette cause. Donc, la banque alimentaire a justement fait part de l'augmentation de plus de 20 %, récemment encore cette semaine en réunion, du nombre de bénéficiaires et c'est effectivement important qu'on soit tous mobilisés là-dessus.

MME FOURE : Merci. On passe au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

MME FOURE : Je vous remercie. C'était la dernière délibération inscrite. On passe aux vœux et questions orales.

36 - VŒUX / QUESTIONS ORALES.

MME FOURE : Donc, il reste un vœu et trois questions orales, je crois, mais en tout cas un seul vœu.

36.1 - VŒU : LIAISON FERROVIAIRE ROISSY PICARDIE.

MME FOURE : Donc, on commence par le vœu sur la liaison ferroviaire Roissy-Picardie. Tout le monde en a eu connaissance. Peut-être je peux m'épargner la lecture ? Je peux vous épargner plutôt la lecture ? Merci. Y a-t-il des observations sur ce vœu ? Oui, Renaud DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Merci, Madame FOURÉ. On va bien sûr le voter, ce vœu. Mais je me demande pourquoi il arrive. Vous avez retracé dans le JDA et dans cet intitulé de délibération, enfin de vœu, tout l'historique qui se conclut par : on a l'accord du Président de la République qui s'est engagé. Le Président de la République, La République En Marche, vous-mêmes soutenus par La République En Marche, j'ai l'impression que c'est un signe de, je ne sais pas, de vigilance, de... Peut-être avez-vous des informations qui vous font craindre qu'il faille avoir un soutien supplémentaire parce que finalement ce qu'aurait annoncé Emmanuel MACRON ne tiendrait plus la route aujourd'hui ? Est-ce que vous pouvez nous dire ce qu'il en est ? Parce que moi, ça m'inquiète que vous fassiez voter ce vœu. On va évidemment le voter.

MME FOURE : Je pense que vous n'avez pas écouté ce que j'ai dit en tout début de séance parce que je l'avais expliqué. Lorsque j'ai fait voter l'urgence de ce vœu, j'ai indiqué que ce qui justifie l'existence de ce vœu, c'est l'enquête publique qui est en cours actuellement parce qu'en effet, des vœux, on en a déjà votés à plusieurs reprises dans cette assemblée, alors d'une autre composition naturellement. Mais le conseil municipal s'est déjà prononcé à plusieurs reprises, au moins deux fois, je crois, en faveur de cette infrastructure. Donc pourquoi le ferait-on une fois de plus ? Et pourquoi le ferait-on en urgence ?

Je vous propose de le voter et de le voter en urgence parce que nous sommes en train actuellement de voir l'existence d'une nouvelle enquête publique sur le sujet. Une première enquête publique a eu lieu dans les années 2012, je crois, sauf erreur de ma part, mais seulement cette enquête publique était trop ancienne pour qu'elle justifie et soit suffisante pour justifier l'infrastructure qui va se réaliser là. Donc, une nouvelle enquête publique a lieu. Sauf que dans les enquêtes publiques, qu'est-ce qu'il se passe ? C'est que ce sont ceux qui sont contre le projet qui se manifestent et nous savons fort bien qu'il y a beaucoup de voix contre dans la région parisienne, sur le Val d'Oise singulièrement. Donc, il s'agit de montrer que les Picards et la démarche que je fais, le maire de Creil la fait cette démarche, le maire de Beauvais la fait, le maire de Compiègne la fait. Enfin donc tous les maires et départements concernés la font bien entendu.

Nous nous sommes retrouvés, il y a quelques jours, avec Xavier BERTRAND et puis les différents élus, donc avec Stéphane HAUSSOULIER pour le département de la Somme, avec donc Alain GEST et moi pour Amiens, avec le maire de Creil, avec... voilà... Donc, on était tous présents parce qu'il nous semblait important de mobiliser aussi les habitants de nos communes pour qu'ils aillent marquer leur intérêt et qu'il n'y ait pas que les habitants du Val d'Oise qui, eux, vont être contre.

Donc montrer... Moi, j'ai besoin d'avoir un vœu voté à l'unanimité par mon conseil municipal parce que c'est ce vœu-là que moi je vais déposer en tant que maire d'Amiens dans l'enquête publique pour bien marquer que c'est non seulement moi en tant que maire mais que c'est l'unanimité du conseil municipal. Donc, c'est uniquement ça, l'objectif. Et peser et faire en sorte que dans l'enquête publique, encore une fois, il n'y ait pas que les voix négatives du Val d'Oise qui s'expriment mais que les voix picardes s'expriment. Et moi, je vous invite chacune et chacun, je m'adresse aussi bien d'ailleurs à l'administration qu'aux élus, je vous invite chacune et chacun à aller donc mettre un mot dans l'enquête publique pour manifester à titre personnel, cette fois, votre engagement pour cette infrastructure qui est essentielle pour nous. C'est vraiment ça l'objectif. Il n'y a pas d'autres raisons que cet engagement qui doit être marqué fortement par l'ensemble des habitants parce qu'on est presque au bout de nos peines. Voilà. Est-ce que c'est clair ?

M. DESCHAMPS : C'est très clair et c'est très convaincant. Alors, on va voter avec les deux mains. On appellera tous les Amiénois à voter...

MME FOURE : Ouf ! Oui ! Allez...

M. DESCHAMPS : Non mais c'est important.

MME FOURE : Allez le marquer, bien sûr.

M. DESCHAMPS : C'est beaucoup plus important que le budget participatif qui l'était aussi, mais là il faut l'unanimité et on va l'avoir. Non, ne dites rien.

MME FOURE : Non, je ne dirai rien effectivement. Alors, on passe au vote tout de suite. Je vais faire voter quand même à main levée pour que... Voilà.

ADOpte A L'UNANIMITE

MME FOURE : C'est quand même important effectivement et ça donne du baume au cœur de se dire qu'on peut voter des choses à l'unanimité dans cette assemblée.

36.2 - Vœu : EDF ET PROJET HERCULE.

MME FOURE : Ensuite, le vœu suivant, c'est le vœu EDF et projet Hercule. Je passe la parole à Madame DESBUREAUX.

MME DESBUREAUX : Merci. Pareil que Madame la Maire : je vais vous épargner la lecture du vœu qui est très long. En fait, on a repris la motion de la Fédération nationale des collectivités concédantes qui s'inquiète du devenir d'EDF qui doit conduire, à travers le projet Hercule, à la création de trois entités différentes et qui envisage de céder EDF Vert au privé et sans forcément s'inquiéter de l'avis des collectivités locales. Donc, je vous lis la conclusion du vœu déposé : « Aussi, le conseil municipal d'Amiens se joint à l'inquiétude de la FNCCR et soutient les usagers/usagères et les salarié-e-s qui luttent et qui exigent un véritable service public pour

défendre l'intérêt général. Le conseil municipal d'Amiens appelle les parlementaires à s'opposer à ce projet et à la plus grande vigilance contre la privatisation d'EDF, pour préserver notre souveraineté électrique. »

MME FOURE : Je donne la parole à Florence RODINGER.

MME RODINGER : Merci. Donc, vous émettez un vœu sur le projet gouvernemental de réorganisation du groupe EDF. Il faut savoir que le prix de l'électricité a augmenté de plus de 60 % depuis 2007. Le coût de la rénovation des centrales nucléaires représentant 10 milliards d'euros pour EDF, on est loin d'être en mesure, de toute façon, de bénéficier à l'avenir d'une électricité réputée la moins chère du monde et qui a prévalu pendant des décennies. Nous partageons vos attentes quant à la qualité du service public de distribution d'électricité, et votre vigilance sur les conditions d'une réforme cruciale pour le devenir du groupe EDF et de ses salariés. Toutefois :

- Nous comptons sur le discernement du Gouvernement et du législateur pour encadrer convenablement les obligations de service public de la composante Enedis, comme dans toute concession ou délégation de service public ;
- Nous ne pouvons considérer qu'une ouverture significative d'EDF aux capitaux privés entraînerait une dégradation du service ou une augmentation des coûts ; même si cette supposition rend hommage à la qualité de nos régions, elle ne reflète pas la réalité des services rendus à la collectivité par des structures mixtes telles qu'Amiens Aménagement ou la SEMOP ;
- Enfin, une telle ouverture aux capitaux privés semble de nature à accompagner et accélérer le développement de la production d'énergies renouvelables sur les territoires, à l'image des promoteurs ou partenaires privés des projets de fermes solaires et d'unités de méthanisation, par exemple.

La situation ne nous conduit donc pas à prendre une position de principe contre l'intention du Gouvernement et de la direction du groupe EDF, mais nous conforte plutôt dans notre ambition d'emmener Amiens vers l'autonomie énergétique et de s'équiper pour cela. La première des réponses sera aussi l'économie d'énergie et nous nous y employons. Nous aurons bientôt l'occasion de vous définir nos actions en ce sens.

MME FOURE : Y a-t-il d'autres interventions ? Oui. Madame DESBUREAUX.

MME DESBUREAUX : Je suis un peu surprise de la décision de ne pas voter ce vœu étant donné qu'Amiens et Amiens Métropole font partie de la fédération qui a déposé cette motion. Donc, ça me surprend. Et enfin, je ne trouve même pas les mots. Qu'on puisse croire que le privé va encourager l'écologie et le développement des énergies vertes sans un regard public dessus, enfin ça me... je... je suis désolée mais ça me... Je suis sans voix là.

MME FOURE : Oui mais parce que... parce que... Oui, Florence.

MME RODINGER : Comment vous dire ? Enfin ça vous étonne. Enfin c'est une vision de l'esprit que vous que le... comme toujours, enfin que le... comment dire ? Comment dire ? Enfin, vous présumez qu'effectivement ça va profiter au privé, enfin comme vous nous faites d'habitude toujours avec Amiens Energies. Mais là, en l'occurrence, on a l'impression que ça vous arrange de dire qu'Enedis est le grand méchant loup quand on parle d'Amiens Energies et puis là, il faudrait effectivement garder tout au niveau d'Enedis et de garder telle structure. Donc déjà,

c'est un peu contradictoire. Mais vous présagez donc que ça ne va pas fonctionner en mettant le... comment dire... les capitaux au privé. Voilà, c'est ce que vous présagez, vous. Ce n'est pas ce que... Enfin tout le monde n'est pas obligé d'être d'accord avec vous.

MME FOURE : On n'est pas... On n'est pas obligé d'être dogmatique non plus, donc on... Nous, on peut penser que le public est très bien pour assumer un certain nombre de missions, mais que le privé peut être aussi très bien pour en accompagner d'autres et qu'on peut également envisager des systèmes mixtes et donc c'est vraiment au cas par cas que nous nous prononçons. Ce n'est pas de manière systématique. Nous ne pensons pas que c'est le public qui est systématiquement mieux que le privé, mais à l'inverse nous ne pensons pas non plus que c'est le privé qui est la voie universelle qu'il faut suivre. Voilà, tout simplement. Donc, on essaie d'être pratiques tout simplement. On met aux voix.

REJETE

Observations : Mme FOURÉ, M. DE JENLIS, Mme VERRIER, M. GEST, Mme BEN MOKHTAR, M. BIENAÏMÉ, Mme LAVALLARD, M. STENDEL, Mme RODINGER, M. JARDÉ, Mme DEVAUX, M. LORIC, Mme LE CLERCQ, M. BEAUVARLET, Mme BOUCHEZ, M. DESCOMBES, Mmes ROY, GALLIOT, MAKDASSI, M. RIFFLART, Mmes SAVARIEGO, CLECH, MM. THÉVENIAUD, MERCUZOT, FOUCAULT, Mmes DEVÈZE, HAMADI, DELAHOUSSE, BOHAIN, MM. RIFFIOD, DUFLOT, Mme BRUNEL, MM. SAVREUX, HECQUET, DOREZ, Mme DELÉTRÉ, MM. DÉCLE, LHERMITTE, DESCHAMPS, Mme VAGNIEZ, M. MÉTAY, Mme BELLINA (pouvoir à M. DESCHAMPS), M. MELNISANCOT ont voté contre.

36.3 - QUESTION ORALE SUR LA CONSTRUCTION DE NOUVEAUX LOGEMENTS DANS LE QUARTIER DE LA FOSSE AU LAIT.

MME FOURE : On passe maintenant aux questions orales. Donc, la première question orale, c'est sur la construction de nouveaux logements dans le quartier de la Fosse au Lait, qui est celle qui avait été reportée de la fois dernière. Mme NOUAOUR.

MME NOUAOUR : Mme la Maire, s'il y a un sujet qui a été mis en avant lors des dernières élections municipales par toutes les listes, y compris la vôtre, c'est bien la nécessaire transition écologique dont Amiens a besoin, cette dernière passant par une massive végétalisation de notre ville.

Pourtant, dès le début de ce nouveau mandat, nous voyons, avec surprise, apparaître un projet de bétonisation au sein d'un quartier déjà particulièrement touché par ce phénomène depuis des années, celui de la Fosse au Lait. En effet, il est prévu que la construction de 13 logements vienne détruire la dernière parcelle verte de ce territoire, en contradiction totale donc avec les objectifs affichés par la majorité municipale pendant les élections, à savoir «multiplier les îlots de fraîcheur».

À l'heure où les rapports d'experts sur l'évolution du climat comme ceux du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat se font de plus en plus alarmants, à l'heure où la prise de conscience écologique est plus forte que jamais, à l'heure où la lutte contre le changement climatique doit devenir la priorité de nos exécutifs locaux, il est anormal que les projets de construction de logements soient décidés sans concertation avec la société civile et les habitants concernés.

En effet, ce projet a été décidé sans concertation réelle et transparente avec les habitants de la Fosse au Lait qui se sont réunis grâce au comité de quartier très actif et mobilisé sur cette

question. À l'heure où la demande de démocratie participative est plus forte que jamais, il aurait semblé normal que ce projet soit discuté de concert avec les citoyens. Il n'est pas trop tard pour le faire.

Mme la Maire, entendrez-vous le message des habitants de la Fosse au Lait qui veulent simplement conserver leur dernier îlot de verdure ou tout juste être associés aux changements architecturaux et urbanistiques pour construire la ville que nous voulons tous et nous souhaitons préserver, une ville durable et respirable ? Serez-vous prête à engager une concertation citoyenne avec ces habitants et ainsi répondre à la demande de démocratie participative fondamentale pour notre ville ?

Merci.

MME FOURE : Je passe la parole à Annie VERRIER.

MME VERRIER : Les enjeux d'un développement urbain durable de notre territoire impliquent de concilier la préservation de ses ressources naturelles avec un développement raisonné de son urbanisation permettant notamment de satisfaire aux besoins de nouveaux logements abordables situés à proximité des équipements et des services de la ville.

Notre objectif est de ne pas opposer ces deux idées, mais de tendre vers une approche globale des projets préservant, voire reconstituant un cadre de vie qualitatif pour les Amiénois.

Le quartier de la Fosse au Lait, site en mutation depuis de nombreuses années, est l'illustration de cette délicate équation.

Offrir de nouveaux logements en centre-ville, requalifier un quartier autrefois en désuétude, créer un cadre de vie agréable en s'appuyant notamment sur les qualités paysagères existantes, mais aussi en aménageant de nouveaux espaces publics, vecteurs de lien social et de qualité de vie.

Ainsi, ce sont plus de 700 000 € qui ont été mobilisés pour l'aménagement d'un square de quartier juste à côté du terrain que vous évoquez, espace de près de 6 000 m², je répète 6 000 m², dont l'aménagement a fait l'objet d'un travail de concertation avec les habitants, notamment en mai 2016 et en 2017.

Les prescriptions urbaines qui encadrent la constructibilité du terrain qui est situé à l'angle des rues Le Mattre et Fosse au Lait ont été dernièrement revues afin de préserver le magnifique tilleul existant qu'il était initialement prévu d'abattre et de réduire la hauteur des constructions afin de privilégier la maison individuelle ou les appartements dits intermédiaires. C'est ainsi un nouvel espace public, une placette autour de l'arbre que nous ajoutons à la palette des espaces publics de ce quartier. Cela évidemment sans compter l'empreinte encore fortement arborée de l'ancienne vallée sèche de la Fosse au Lait qui, tout autour des tennis, sur des parcelles à la fois publiques mais aussi privées, offre aujourd'hui un exceptionnel écrin de verdure, support de biodiversité et de régulation thermique en cœur de ville. Ainsi, le quartier ceinturé par le boulevard de Dury, les rues de Gauthier de Rumilly, de Paris et de Laurendeau, est l'un des moins denses parmi les faubourgs de première couronne, comme Saint-Honoré, Henriville, Saint-Acheul ou Sainte-Anne, hormis le secteur de la Fosse Noyon, un autre héritage de la géographie de vallée sèche qui ponctue notre territoire.

Dans le cadre de la démocratie participative, à laquelle nous sommes très attachés, nous avons établi une démarche de concertation avec les habitants par l'intermédiaire du comité de quartier et entendu les remarques, préoccupations et demandes.

Nous sommes ainsi sensibles au projet porté par le comité de quartier en faveur de la réalisation d'un projet participatif consistant à planter, entre autres, des arbres fruitiers, dans le cadre d'un partenariat avec le conservatoire régional. Notre équipe municipale souhaite en effet favoriser l'émergence de projets d'initiatives citoyennes comme celui-ci.

Ainsi, nous proposons que ce projet puisse se réaliser au sein même du quartier Saint-Honoré-Jeanne d'Arc sur la dernière parcelle en attente de l'îlot du tour de ville sur laquelle nous avons, à cet endroit précis, décidé de ne pas construire pour privilégier des espaces verts sur ce secteur de la ville.

MME FOURE : Merci.

36.4 - QUESTION ORALE SUR LE DISPOSITIF DE SIGNALEMENT DES ACTIONS DE VIOLENCE, DE DISCRIMINATION, DE HARCELEMENT ET D'AGISSEMENTS SEXISTES.

MME FOURE : Je passe la parole à Monsieur BARA pour la dernière question orale.

M. BARA : Mme le Maire, chers collègues, lors du conseil municipal 10 décembre 2020, nous vous avons demandé de nous informer de la mise en œuvre du dispositif de signalement des actions de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes. Vous nous aviez alors répondu que cette question était « à l'étude actuellement ».

Depuis la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, l'instauration d'un tel dispositif au sein des collectivités territoriales est obligatoire. Celui-ci a pour objectif de recueillir les signalements des agents qui s'estiment victimes d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes, de les orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement et de soutien, et de traiter les faits signalés. Ce dispositif doit également permettre de recueillir les signalements de témoins de ces agissements, et, in fine, de prévenir de tels actes.

Le décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 a précisé les conditions d'application de ce dispositif qui devrait être établi au plus tard le 1^{er} mai 2020. La collectivité est donc en retard. Sa mise en place s'inscrit dans le cadre d'une grande cause du quinquennat pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Aussi, à quelques jours passés de la Journée internationale des droits des femmes, nous vous demandons, Mme le Maire, si ce dispositif est actuellement mis en place au sein de notre collectivité ?

MME FOURE : Je passe la parole à Nedjma BEN MOKHTAR, si elle peut avoir un micro.

MME BEN MOKHTAR : Chers collègues, la lutte contre les violences envers les femmes, les discriminations, le harcèlement et les agissements sexistes constitue une priorité de notre mandat. Toutes ces questions doivent nous rassembler et nous unir autour des actions concrètes et efficaces que nous apportons aux femmes victimes. Ces questions sont aujourd'hui encore plus prégnantes dans cette période de crise sanitaire et de confinement qui ont développé un effet révélateur des violences conjugales et un effet aggravant dans certaines situations. Trop de femmes meurent en France par leur compagnon. Pour exemple, en 2020, 97 femmes ont été assassinées. Quotidiennement de nombreuses femmes sont harcelées,

menacées et/ou victimes de remarques sexistes dans leur milieu professionnel. Tous ces actes sont intolérables et doivent être punis avec une grande sévérité.

L'aide apportée aux femmes victimes doit aussi se renforcer. C'est pourquoi nous avons octroyé des subventions supplémentaires aux associations qui œuvrent dans ce domaine.

Pour sa part, la collectivité fait preuve d'une grande vigilance et encourage nos agents à signaler toutes les formes d'actions de violence à l'égard des femmes, mais pas seulement, de discriminations, de harcèlements ou encore d'agissements sexistes. Comme vous le savez, depuis le 1^{er} mai 2020, toute collectivité territoriale doit permettre à ses agents de signaler des actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral et d'agissements sexistes conformément au décret n°2020-256 du 13 mars 2020. Ce dispositif intervient en complément du lanceur d'alerte. Il consiste en une procédure de recueil des signalements des crimes, délits et autres situations graves.

Le dispositif mis en place par notre collectivité comporte trois procédures :

- Le recueil des signalements effectués par les agents s'estimant victimes ou témoins des actes ou agissements en question,
- L'orientation de ces agents vers les services et professionnels en charge de leur accompagnement et de leur soutien psychologique, humain et médical,
- L'orientation vers les autorités compétentes pour prendre les mesures de protection appropriées et traiter les faits signalés, notamment par une enquête administrative, procédure disciplinaire et/ou pénale.

De plus, chaque agent de notre collectivité peut solliciter sa hiérarchie et/ou la direction des ressources humaines qui se mobilise(nt) pour traiter ces situations selon les procédures en vigueur et les outils existant au sein de notre collectivité (enquête administrative, accompagnement par le pôle santé au travail, soutien psychologique en interne ou en externe, actions disciplinaires).

Néanmoins, afin de répondre à nos obligations réglementaires et comme il avait déjà été répondu dans le cadre de la commission vie sociale de janvier dernier, les travaux sont en cours pour mettre en œuvre ces dispositifs. Ils feront l'objet d'une réunion de travail associant les représentants du personnel avant une présentation dans un comité technique au cours du printemps 2021, donc dans pas longtemps.

Par ailleurs, la politique que nous conduisons sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, sur la lutte contre les discriminations et sur l'aide aux victimes, engage la collectivité dans le protocole départemental de lutte contre les violences sexuelles et sexistes piloté par l'État et la direction départementale de la cohésion sociale. Tous les partenaires signataires agissent en complémentarité, chacun dans son domaine, pour une prise en charge globale. À cela s'ajoutent des actions préventives qui seront proposées et conduites en direction des agents de la collectivité. Il s'agira de les sensibiliser et de les informer sur le sujet.

Merci.

MME FOURE : Merci, Nedjma BEN MOKHTAR.

L'ordre du jour de notre séance est épuisé. Je déclare donc la séance levée. Je vous souhaite une bonne soirée ou une bonne nuit et au mois prochain !

La séance est levée à 21 h 44.

Madame le Maire, ,



Brigitte FOURÉ

